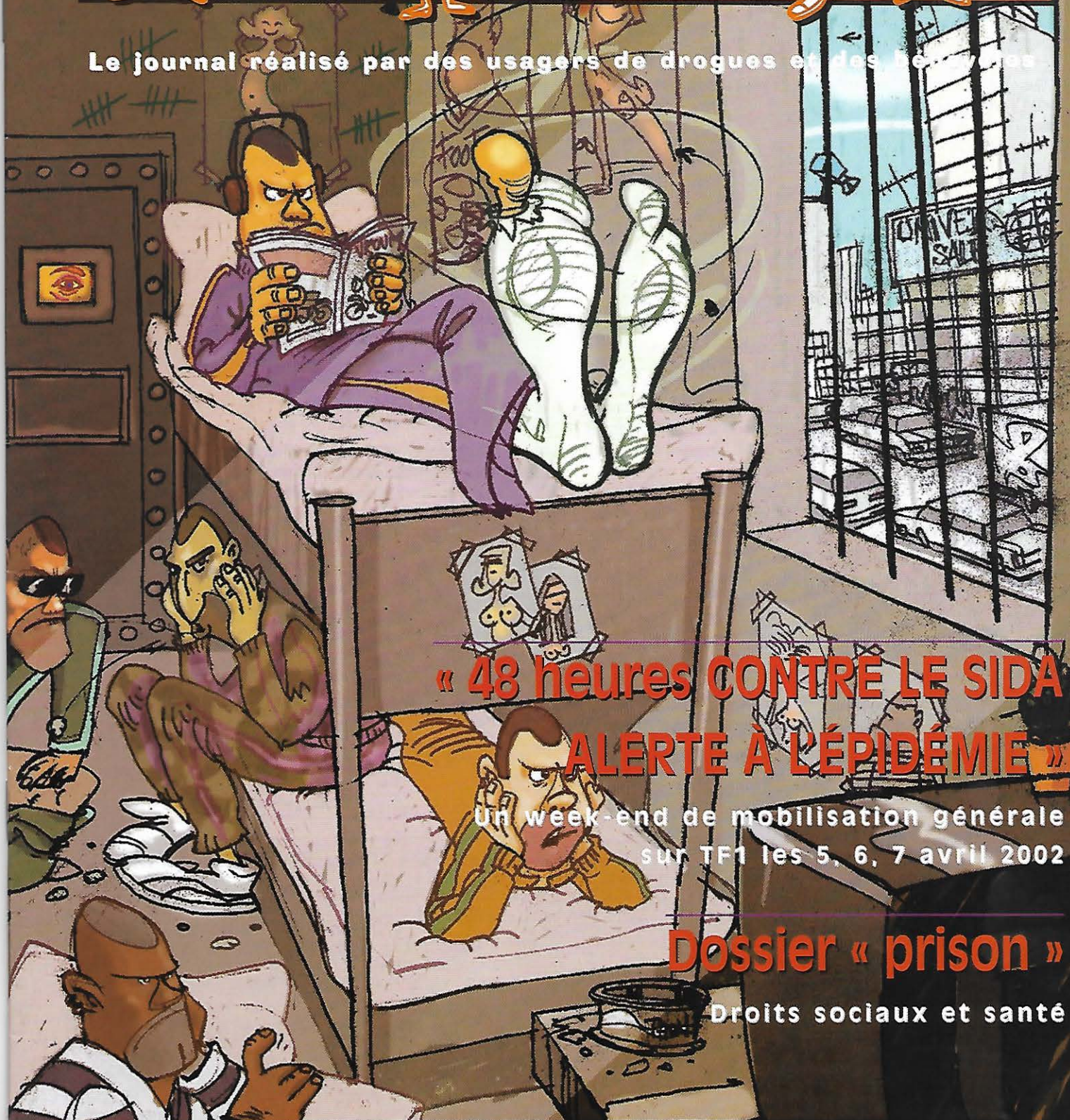


ALTER EGO



Le journal réalisé par des usagers de drogues et des héros.



**« 48 heures CONTRE LE SIDA
ALERTE À L'ÉPIDÉMIE »**

Un week-end de mobilisation générale
sur TF1 les 5, 6, 7 avril 2002

Dossier « prison »

Droits sociaux et santé

N° 35. 1^{er} trimestre 2002. Journal de prévention/santé de l'association EGO. Prix : 0,15 €

13 rue Saint-Luc 75018 Paris. Tél. : 01 53 09 99 49 - Fax : 01 53 09 99 44

SOMMAIRE

Couverture par Phil

Sommaire, éditorial et remerciements

ÉCHOS D'EGO

p. 3 à 6

- 48 heures contre le sida les 5,6 et 7 avril 2002 sur TF1 organisées par Ensemble Contre le SIDA
- Kit Sniff - qu'en savez-vous ? par Michel, Manuel et David
- Résultats du concours « Informe-toi et passe le mot à ton voisin » organisé par EGO du 19 au 28/11/2002

DOSSIER PRISON

p. 7 à 14

- Droits sociaux et santé par Cécile et Didier
- 10 questions à l'Observatoire International des Prisons
- Le sursis simple et le sursis avec mise à l'épreuve
- Le droit disciplinaire en prison par Cécile et Didier
- Le PASS Justice
- Espace Liberté Emploi

BLOC NOTES

p. 12 à 13

- Adresses utiles

DOSSIER PRISON suite

p. 15 à 16

- Visiteurs de prison
- Témoignage d'un visiteur de prison en Île-de-France
- Le casier judiciaire

QUELQUE PART AILLEURS

p. 17

- Hola. De Santiago De Chili les vœux d'un lecteur en voyage

C'EST VOUS QUI LE DITES !

p. 18 à 19

- L'amour à travers les barreaux par Alexandra Harlet
- Un fils en prison
- Témoignage d'une maman
- 10 ans déjà
- Témoignage d'une personne séropositive au VIH

POÈMES, POÉSIES, PENSÉES

p. 20 à 21

- À mon seul et unique amour par Alexandra Harlet
- La galette du dealer par Freddy
- Une pensée de Gladys

À LIRE, À VOIR ET À MANGER

p. 22 à 23

- Bibliographie «spécial prison»

LA NUIT DU ZAPPING le 12 avril 2002

organisée par Solidarité Sida

ÉDITORIAL

Le N°35 de notre journal ALTER EGO paraît dans un contexte social occupé par les campagnes politiques, qui cette année se veulent sécuritaires. Depuis quelques semaines, nous sommes constamment informés de faits divers, d'affaires et de procès témoignant d'un contexte social en pleine mutation, de relations entre individus transformées, de valeurs morales modifiées. Violence, délinquance, détournements, spoliation..... autant d'événements qui remplissent nos vies nous interpellent, voire, nous insécurisent. Force est de constater, que la Police ne détient pas toutes les réponses, que la Justice est débordée. L'une et l'autre exposent leurs limites ; les Politiques proposent.

Notre journal paraît aussi dans un contexte social marqué par l'émergence des exclus, anciennement appelés « les nouveaux pauvres ». Quelle catégorisation ! Qu'ils soient, en rupture de liens familiaux et sociaux, au chômage, sans domicile, ce sont nous, nos pairs, nos voisins, et tout simplement, des citoyens que la vie et un contexte socio-économique aura marqué et propulsé vers une descente aux enfers. Toutes les catégories sociales sont touchées, certaines plus que d'autres, cela nous touche et nous fait réfléchir au lendemain.

Enfin, notre journal paraît en même temps que notre rapport d'activité 2001, qui nous confirme une année de plus, la précarité dans laquelle vivent les usagers de drogues que nous accueillons. Population qui vit auprès de nous, avec nous ; population en grande partie, sans domicile fixe, sans ressources, et sans possibilités d'accès aux soins. Population exclue.

Que faisons-nous de la Société de demain ? Comment faisons-nous la Société à venir ?

La SOLIDARITE, cela existe. Un espoir, une solution,... mais, ce n'est pas la panacée. Il est surtout du devoir et de la compétence de tous, Politiques, Pouvoirs Publics, Citoyens, de se mobiliser pour changer la donne, pour rendre l'événementiel plus agréable et optimiste.

Que chacun arrête de regarder à sa porte, car chacun de nous est à la porte de l'autre.

Ce numéro « spécial Prison » tente d'informer tous ceux qui, de prêt ou de loin, se sentent concernés. Un numéro spécial, pour aller vers ces lieux si fermés qu'on appelle PRISON, pour aller vers des gens proches de nous, mais que nous ne voyons pas, pour aller vers ceux qui sont passés par là pour aller vers ceux qui donnent de leur temps et y travaillent, pour créer un lien, une communication, une information.

Maryse pour l'équipe du journal

Président d'EGO :
Dominique TARDIVEL.

Directeur administratif :
Jean-Paul LE FLAGUAIS.

Coordination et maquette (PAO) :
Didier ROBERT.

Illustrations : Phil

Comité de lecture :
Maryse ATHOR, Lia CAVALCANTI,
Noëlle SAVIGNAT.

Correctrice :
Nadine Alexandre/ Arlette Devouge

Imprimerie : SCOP IDG Paris18

LA RÉDACTION D'ALTER EGO EST UN TRAVAIL COLLECTIF

Nous adressons un grand remerciement aux organismes suivants sans lesquels ce journal n'aurait pu être publié :

- La Ville de PARIS (D. A. S. E. S.) - LA PRÉFECTURE DE PARIS (MILDT)
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ SIDA
- La Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale (DRASS).

Nous tenons à remercier également toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce journal :

Ensemble Contre le Sida, Michel, David, Manuel, Alain Fajer (SPIP), Observatoire International des Prisons, PASS Justice, Espace Liberté Emploi, Didier Mathis, Alexandra, Nadine, Joël, Mme Bocciarelli, Freddy et Gladys.

Vous pouvez aussi nous contacter par e-mail :

Journal: alteregojournal@club-internet.fr - Administration: ego@club-internet.fr - Notre site web: <http://perso.club-internet.fr/ego>

Communiqué de presse d'Ensemble Contre le SIDA (ECS)

« 48 HEURES CONTRE LE SIDA : ALERTE À L'ÉPIDÉMIE »

Un week-end de mobilisation générale sur TF1 les 5, 6, 7 avril 2002

Promesse de dons au 116

Après vingt ans d'épidémie, le SIDA touche 40 millions de personnes dans le monde; c'est la maladie la plus dévastatrice de l'humanité.

En France, les dernières études de l'Institut de Veille Sanitaire et Sociale montrent une reprise de la transmission de la maladie. Le relâchement de la prévention est une réalité, les maladies sexuellement transmissibles sont en augmentation ainsi que les cas de syphilis.

Les premières données, en Ile-de-France, montrent que dans les centres de dépistage, le nombre de personnes déclarées séropositives s'est accru, de 70,4 pour mille en 1998, à 8,5 pour mille en 1999 et à 9,3 pour mille en 2000? Partout en France, les associations de terrain confirment cette tendance.

Pour la troisième année consécutive, TF1 s'engage auprès d'Ensemble Contre le Sida (ECS) pour remobiliser l'opinion publique face à la reprise de l'épidémie.

Il est impératif de relancer de nouvelles campagnes de prévention, de soutenir la recherche et d'aider les malades afin que les traitements soient accessibles à tous.

TF1 Durant toute une semaine et surtout le week-end du 5, 6, et 7 avril 2002, TF1 ouvre largement son antenne pour mettre en place une opération de collecte de fonds et d'information: « 48 heures contre le SIDA ».

Cette opération se déroulera en deux temps:

1 - Une campagne d'appel aux dons :

Le dispositif de la collecte est basé sur la promesse de dons au 116, accessible partout en France.

Une semaine auparavant, TF1 diffusera des bandes-annonces pour sensibiliser les téléspectateurs, les informer et les inciter à téléphoner pour offrir leurs dons. Outre les bandes-annonces toute la semaine, le message sera relayé par l'ensemble des émissions et des présentateurs, et par la rédaction des différents journaux télévisés de la chaîne.

2 - Une mobilisation maximale pendant tout le week-end :

Avec des grandes randonnées en roller à travers la France et une émission fil rouge.

Ce message de prévention sera porté sur tout le territoire par des milliers de jeunes en rollers; déjà 23 villes participent à l'opération: Aimargues, Ajaccio, Anglet, Annecy, Aurillac, Besançon, Bordeaux, Bourges, Brest, Chaumont, Cherbourg, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montbéliard, Montpellier, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Pointe à Pitre (Guadeloupe), Reims, Rognac, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse, Ouagadougou (Burkina Faso).

Ces randonnées seront accompagnées de nombreuses animations, spectacles de rue, de cirque, musique... et ras-

sembleront le public autour d'associations de lutte contre le SIDA et d'équipes de recherche en France.

Le coup d'envoi de cette gigantesque chaîne de solidarité sera donné lors du journal de 20 heures, le vendredi 5 avril 2002.

Durant tout le week-end, un plateau fil rouge reviendra à l'antenne en inter-programmes.

Le plateau de « 48 heures contre le SIDA » accueillera un grand nombre de témoins, chercheurs, représentants associatifs, malades, artistes... Il sera en liaison avec les villes de province et présentera des reportages d'information sur les lieux d'accueil, les malades, la situation de l'épidémie à l'étranger...

Jusqu'à la clôture de l'opération dans le journal de 20 heures, le dimanche 7 avril 2002, la rédaction de TF1 prendra le relais des programmes dans les différents journaux télévisés.

En s'impliquant pour la troisième année consécutive dans cette opération particulière, et comme toujours depuis la découverte du virus, TF1, au moment où l'épidémie reprend en France, veut, plus que jamais, soutenir les actions entreprises par Ensemble Contre le SIDA (ECS).

Contact presse: TF1 Laurence Dupré 01 41 41 25 82
Ensemble Contre le SIDA (ECS): Anne Bellion 01 53 26 45 67

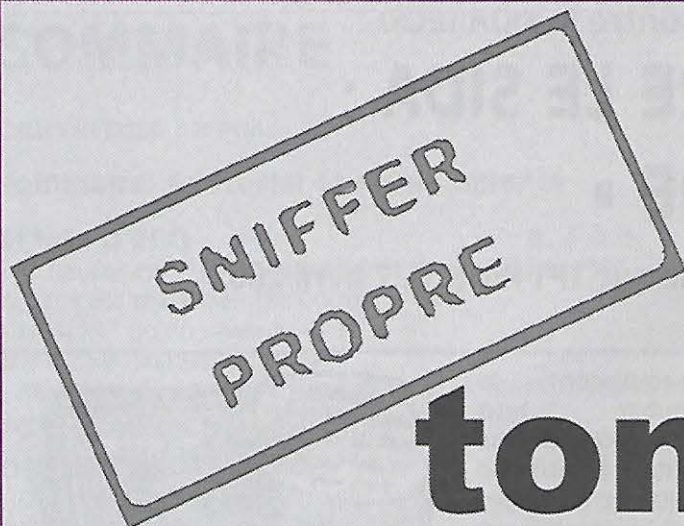
Souvenons-nous

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès brutal de Françoise Fontaine survenu le mardi 26 février 2002. Françoise était membre de notre association depuis 1997. Nous adressons à sa famille et à ses amis(es) l'expression de notre sympathie et nos plus sincères condoléances.

Adieu Françoise.

Nous avons aussi appris le décès d'Alain Beaudouin, ancien directeur d'ÉGO et militant actif de la réduction des risques. Alain nous aura marqué par sa personnalité Balzacienne, son engagement auprès des usagers et sa gentillesse. Nous pensons particulièrement à Samira et à ses enfants Gaël et Sélim, ainsi qu'à tous ceux qui l'aimait.

Adieu Alain.



Prends soin de ton nez, utilise le kit sniff !!

«KIT SNIFF» : QU'EN SAVEZ-VOUS ?

Depuis novembre dernier et dans un souci de réponses à apporter aux différents constats que nous avons soulevés lors de notre dernier rapport d'évaluation à STEP, nous avons décidé de distribuer le « straw-bag » ou le « kit sniff » aux usagers de drogues.

Il s'agit d'un nouvel outil de réduction des risques lié à un usage par voie nasale (l'inhalation). Usage qui, contrairement à l'injection, n'avait jusqu'à présent pas, retenu l'attention du champ de la prévention, mais « prisé » par une grande partie des usagers de drogues en France ou dans le monde.

La conception de cet outil est très récente et il nous semble qu'aujourd'hui peu de consommateurs de drogues ou d'agents de prévention disposent de cet outil, voire en connaissent l'existence. Sa distribution représente donc un double enjeu pour l'équipe de S.T.E.P. : une large diffusion auprès des usagers de drogues et une « promotion » auprès des agents de prévention.

En dehors de son aspect novateur, la qualité de ce kit de

prévention est particulièrement impressionnante. Il offre, grâce à un éventail complet, des objets nécessaires à la préparation et à la consommation d'un « rail » ou d'un « trait », la possibilité réelle de réduire les risques de contamination du VIH et surtout du VHC.

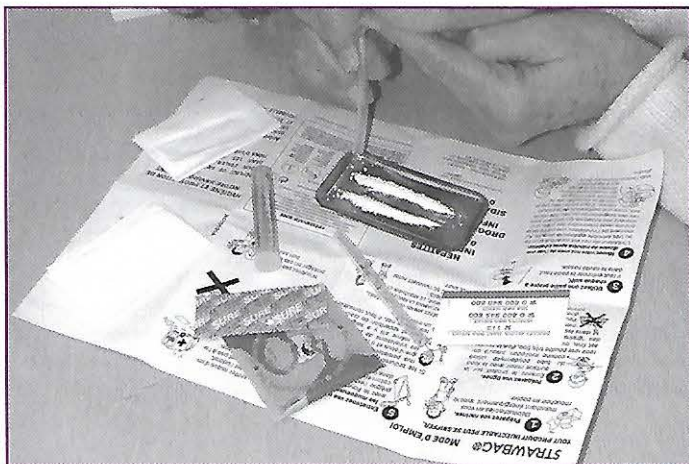
Le « kit sniff » contient le matériel à usage unique suivant :

- Deux pailles à usage unique en plastique souple,
- Une coupelle-miroir, lisse et réfléchissante,
- Une cartonette pro-ligne,
- Deux mouchoirs en papier,
- Deux cotons-tiges imprégnés d'huiles naturelles adoucissantes,
- Un préservatif masculin,
- Une dosette lubrifiant intime,
- Un « pestel » (petit réservoir pour garder sa poudre au propre et au sec) pour la pulvérisation fine de la poudre,
- Un message de prévention.

Comment l'utilise-t-on ?

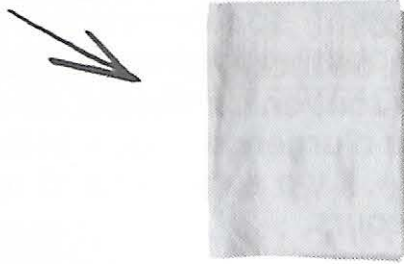
Un usage approprié de ce matériel permettra à tout usager de « sniffer propre » :

Les deux mouchoirs en papier permettent de préparer ses narines et de les nettoyer en se mouchant énergiquement. Mais attention tout de même à ne pas se moucher trop fort sous peine d'éclater quelques vaisseaux sanguins.

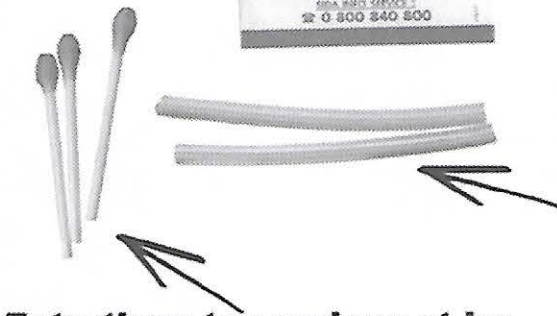


Ecrase le produit sur la surface miroir avec le fond du tube polydermyl utilisé comme pilon, jusqu'à obtenir une poudre très fine.

Débouche tes narines en te mouchant énergiquement.



N'oublie pas de te protéger en cas de relation sexuelle.



Entretiens tes narines et les muqueuses avec le polydermyl qui imprègne l'extrémité des coton-tiges.

Pour préparer tes lignes, utilise la cartonnette "proligne".

Utilise une paille propre à chaque sniff. Il faut l'enfoncer haut dans la cavité nasale.

Ensuite, le produit peut être écrasé par le « pestel » sur la coupelle-miroir et tracé en ligne par la cartonnette. L'objectif est de rendre la poudre la plus fine possible afin de faciliter l'inhalation et d'éviter des dépôts sur les muqueuses nasales.

Les deux pailles sont à usage exclusivement unique ; il faut les placer le plus haut possible dans la cavité nasale afin d'éviter les pertes et les dépôts.

Quelques minutes après le sniff, il est conseillé de se rincer le nez en sniffant de l'eau et de la recracher par la bouche. Cela permet d'hydrater les muqueuses et la gorge qui risque d'être irritée. Pour terminer, les deux cotons-tiges permettent d'entretenir et de désinfecter les muqueuses nasales.

La description de ce « sniff propre » peut paraître idéalisée compte tenu des conditions de vie d'une grande partie des usagers de drogues que nous recevons à STEP. « Nous en distribuons actuellement trois par personne et par soirée. Nous insistons régulièrement sur la nécessité de l'usage unique de ce matériel et sur les conséquences à court, moyen et long terme d'un usage de drogues par inhalation sans précautions : saignements, croûtes, puis nécroses, perforation de la cloison nasale et parfois perte partielle de l'odorat », nous explique un des membres de l'équipe de STEP.

La mise en place de la distribution de ce matériel constitue une de nos réponses quant à l'évolution des pratiques de consommations des usagers de drogues et à l'adaptation de nos propres pratiques professionnelles à cette évolution. L'année 2001 a été, en effet, pour notre programme d'échange de seringues, la confirmation d'un abandon important de

la consommation par voie intraveineuse au profit des voies respiratoires.

De nouveaux outils de réduction des risques

Cette évolution nous a poussés à élargir notre potentiel d'outils de réduction des risques. Le « kit sniff » est un premier pas. Mais nous sommes, actuellement, très préoccupés par la progression de la consommation du crack avec un doseur (c'est-à-dire, fumé) et du développement des pratiques à risques comme le partage du doseur, entraînant des problèmes de santé (infections pulmonaires, hépatite C, etc.).

Seul Médecins du Monde semble aujourd'hui s'être attaqué à cette question. Ils ont développé un projet expérimental de distribution d'embouts à usage unique adaptables sur les doseurs. Au terme de la phase d'expérimentation, cet outil devrait s'ajouter au matériel de prévention disponible à STEP.

Pour conclure, nous tenons à vous rappeler que le « kit sniff » ainsi que d'autres matériels de prévention, sont disponibles à STEP, 56 bd de La Chapelle 75018 Paris, tous les jours de 19h00 à 22h30 (sauf le dimanche et les jours fériés où nous fermons à 22h00).

L'équipe de STEP(1)

(1) Programme d'échange de seringues
d'Espoir Goutte d'Or
56 boulevard de la Chapelle 75018 Paris

RÉSULTATS DU CONCOURS

« INFORME-TOI ET PASSE LE MOT À TON VOISIN »

Un « concours-enquête » a été réalisé auprès de la population de la Goutte d'Or, dont le slogan était « *Informe-toi et passe le mot à ton voisin* », à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA du 19 au 28 Novembre 2001.

Il a eu pour objectif d'évaluer les connaissances de chacun, de recentrer l'information, d'enrayer les fausses idées véhiculées à propos du VIH et, tout en s'amusant, de donner des informations sur le « dépistage », le « traitement d'urgence », les « trithérapies », le « désir d'enfant » et les « modes de transmission ». Il y a eu au total 15 questions à choix multiples. Il y a eu 108 participants à ce concours.

Voici les réponses

Question 1 : Selon vous, qu'est-ce que le « traitement d'urgence » ?

Réponse : Un traitement pour empêcher le virus de vous contaminer.

Question 2 : Si vous avez pris un risque, selon vous, quel est le délai maximum pour bénéficier d'un « traitement d'urgence » ?

Réponse : 48 heures.

Question 3 : Où peut-on bénéficier du « traitement d'urgence » ?

Réponse : À l'hôpital et seulement après une évaluation de la prise de risque par un médecin.

Question 4 : Où peut-on se faire faire un dépistage du VIH/SIDA gratuitement ?

Réponse : Dans un Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (C.D.A.G.).

Question 5 : Un test de dépistage consiste à :

Réponse : Faire faire une prise de sang.

Question 6 : Après un dépistage, quel est le délai pour avoir les résultats de l'analyse ?

Réponse : 3 jours à 1 semaine.

Question 7 : Qu'est-ce qu'une trithérapie ?

Réponse : L'association de trois médicaments.

Question 8 : Est-il vrai que Magic Johnson ait été guéri du VIH/SIDA ?

Réponse : Il a bénéficié d'une trithérapie, mais cela ne guérit pas du VIH/SIDA.

Question 9 : Si on fait changer son sang, peut-on guérir du VIH/SIDA ?

Réponse : Il est impossible de guérir du VIH/SIDA en faisant changer son sang.

Question 10 : Une personne séropositive au VIH/SIDA peut-elle avoir des enfants ?

Réponse : On peut avoir des enfants en ayant un suivi médical très strict.

Question 11 : Un bébé séropositif, peut-il devenir séro-négatif ?

Réponse : Il peut devenir séronégatif après avoir fabriqué ses propres anticorps.



Question 12 : Peut-on attraper le VIH/SIDA en ayant un rapport sexuel quand un des deux est séropositif ?

Réponse : Non, si on met un préservatif.

Question 13 : Est-ce que je peux transmettre le VIH/SIDA à un autre usager de drogues en partageant mon matériel d'injection, si je suis séropositif ?

Réponse : Oui, car le VIH/SIDA se transmet par le sang.

Question 14 : Peut-on attraper le VIH/SIDA en empruntant des vêtements ?

Réponse : Non, car le VIH/SIDA se transmet seulement par le sexe et par le sang.

Question 15 : Un couple, où chacun est séropositif, doit-il encore se protéger du VIH/SIDA ?

Réponse : Oui, car ils peuvent être sur-contaminés.

Les résultats

Ils ont été donnés lors de la manifestation, organisée par EGO, à la Salle Saint-Bruno, le 30 novembre accompagnés d'explications par un professionnel de la prévention du VIH.

Les gagnants à

15 bonnes réponses/15 questions :

Jérôme COSTE (30 ans), Marielle LEBEDEL (35 ans), Karim PARIS (28 ans), Nathalie TARET (36 ans), Bob (43 ans), Pascal CELESTINE (42 ans).

PRIX SPÉCIAL JEUNES

Le jury, composé de quatre personnes, a été très surpris du jeune âge et de la connaissance sur le sujet de ce concurrent et lui a donc attribué ce « prix spécial » pour le récompenser.

Jean-Arthur LE PENNEC (12 ans) qui a répondu à 10 questions sur 15.

Le jury

Stéphane BERENS, Guillaume PFAUS, Carole CELLIER, Didier ROBERT

Pour connaître votre score, appelez :

Didier ROBERT au 01 53 09 99 49 de 12h00 à 17h00

PRISON - Droits sociaux et santé

La période d'une incarcération est, d'une part, souvent vécue douloureusement et d'autre part, vécue comme un moment où l'on a perdu son temps. Pourtant, il existe maintenant dans les prisons des activités (cours d'alphabétisation, possibilité de passer son BAC, etc.) ou des associations qui s'occupent de cours par correspondance. Toutes ne sont pas accessibles, bien entendu, à cause de la durée de l'incarcération.

PRISONS

Enseignement et formation

Il suffit d'en faire la demande par écrit auprès du responsable de l'enseignement, de la formation professionnelle ou auprès du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (le SPIP). Avant de suivre un enseignement ou une formation, un entretien est nécessaire pour définir vos besoins. Le responsable de l'enseignement vous propose un bilan scolaire et le responsable de la formation professionnelle un bilan de compétence. En fonction du résultat, vous pouvez vous inscrire au centre scolaire, dans une classe, selon votre niveau et préparer des examens universitaires ou une formation professionnelle proposée par l'établissement. Certaines formations sont rémunérées.

L'enseignement est obligatoire pour les mineurs de moins de 16 ans.

Par exemple, le GENEPI (Groupement Etudiant National d'enseignement aux Personnes Incarcérées) est une association nationale (loi de 1901) qui œuvre pour la réinsertion sociale des personnes incarcérées grâce à des étudiants et bénévoles qui, entre autres, interviennent au sein des établissements pénitentiaires par des cours (français, langues étrangères, mathématiques, etc), des activités socioculturelles (théâtre, jeux de société, échecs, revue de presse, etc.) et des formations pratiques (aide à la recherche d'emploi, informatique, code de la route, etc) individuelles ou collectives.

Le détenu doit en faire la demande. On prend en compte sa situation pénale, son comportement et le nombre de places disponibles.

Travail

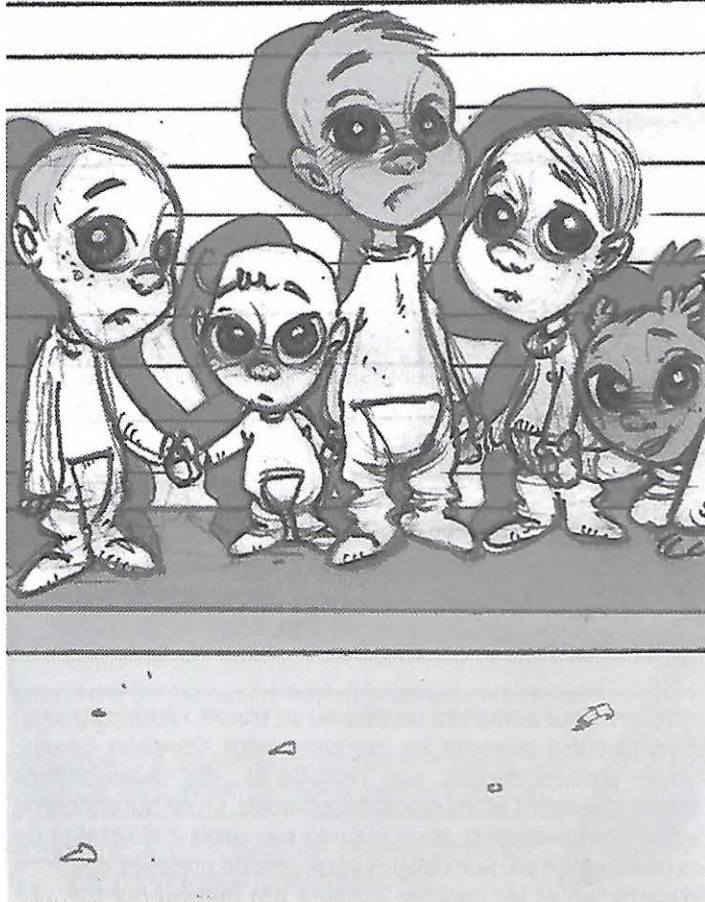
Vous pouvez, dans un premier temps, demander au surveillant de vous informer sur les possibilités de travail. Le règlement intérieur précise les possibilités de l'établissement et la personne responsable. Vous devez, ensuite, en faire la demande par écrit au chef du service pénitentiaire du bâtiment ou au sous-directeur (si vous êtes prévenu, vous devrez obtenir l'autorisation du magistrat chargé du

dossier). Pour admettre un détenu au travail, l'administration pénitentiaire prendra en compte votre situation pénale, votre comportement, vos ressources, vos qualifications professionnelles et les places disponibles. En ce qui concerne votre rémunération, vous n'aurez pas droit à la totalité de la rémunération. Sur celle-ci vous seront prélevés des frais d'entretien et les charges sociales (un détenu qui travaille doit en quelque sorte un prix de pension ; il participe à ses frais d'entretien sur le produit de son travail. Le montant de la participation est fixé chaque année par arrêté du Garde des Sceaux, mais ne peut excéder 30 % de la rémunération subsistant après déduction des cotisations à caractère social). De plus, une part égale à 20 % de la rémunération restante est affectée à la constitution d'un pécule de libération. Les détenus qui travaillent bénéficient des mêmes droits du travailleur qu'une personne libre et ils sont protégés en cas d'accidents du travail.

Sécurité sociale

Depuis la réforme des soins en prison par la loi du 18 janvier 1994, tous les détenus sont systématiquement et immédiatement couverts par les assurances maladie et maternité du régime général de la sécurité sociale dès leur arrivée en détention. Cette affiliation est gratuite. Le conjoint, les enfants et ascendants de la personne détenue sont aussi affiliés en tant qu'ayant droit à la sécurité sociale. Pour les étrangers en situation régulière, les ayants droit sont reconnus par la sécurité sociale si ceux-ci répondent eux-mêmes aux conditions de régularité de séjour en France. Pour les détenus étrangers en situation irrégulière, les membres de la famille ne sont pas reconnus comme ayants droit.

Les personnes libérées sont affiliées si elles le désirent à la Couverture Maladie Universelle (CMU). La demande est à formuler auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), sauf pour les étrangers en situation irrégulière qui entrent dans le dispositif de l'Aide Médicale d'État (AME). Les détenus gardent le bénéfice de la sécurité sociale pendant quatre ans après leur sortie de prison.



Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Toute personne détenue pour une durée supérieure à 60 jours ne peut plus percevoir le RMI dont elle bénéficiait à l'extérieur, sauf si elle est en semi-liberté ou en placement à l'extérieur. Si la durée de la détention est inférieure à quatre mois, vous n'êtes pas rayé du dispositif du RMI. Vos droits seront suspendus. À votre sortie de prison, vous devrez informer l'organisme payeur (Caisse d'Allocation Familiale) de votre libération en produisant votre billet de sortie.

Vous pouvez demander le maintien du RMI pour une personne qui était à votre charge (époux(se), concubin(e), enfants).

Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Contrairement au RMI, l'AAH peut vous être versée à hauteur de 12 % (soit 66.936 euros) tout au long de votre incarcération. Elle continue à vous être intégralement versée si vous en bénéficiez à l'extérieur dans le cas où, lors de votre demande, vous aviez un ou plusieurs enfants à votre charge.

COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel)

Il est tout à fait possible de faire une demande de COTOREP en prison. Le plus simple est d'en faire la demande avec l'aide du médecin qui vous suit en détention et de votre travailleur social. À votre sortie, il vous faudra envoyer le volet social du dossier COTOREP à la CAF de votre département de domiciliation. Si la CAF et la prison se trouve dans le même département, cela peut être fait de la prison par votre éducateur.

Préparer votre sortie

Les SPIP (Service Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) restent pour les détenus un interlocuteur de premier ordre et il en existe un dans chaque prison. En matière d'insertion, les missions des SPIP sont les suivantes :

- * favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion de droit commun des détenus et des personnes confiées au SPIP par les autorités judiciaires ;
- * s'assurer en particulier pour les personnes libérées de la continuité des actions d'insertion engagées (formation professionnelle ou culturelle) ;
- * apporter si possible une aide matérielle aux personnes qui lui sont confiées par les autorités judiciaires.

Si votre incarcération a eu lieu à la maison d'arrêt de la Santé, n'hésitez pas à prendre contact avec, soit :

- l'Unité du Milieu Fermé (UMF)

Suivi des personnes détenues à la Maison d'Arrêt de la Santé, conception et gestion des activités socio-culturelles, coordination des intervenants extérieurs et préparation à la sortie.

- l'Unité du Milieu Ouvert (UMO)

Suivi des peines et mesures en milieu ouvert des libérés de prison et accueil des personnes libérées de prison depuis moins de 6 mois, domiciliées sur Paris.

4/14 rue Ferrus 75014 Paris

M° Glacière

- le SRAIOSP (Service Régional d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Sortants de Prison)

Accueil des personnes libérées de prison depuis moins de 6 mois, sans domicile fixe et sans aucune mesure judiciaire.

4/14 rue Ferrus 75014 Paris

M° Glacière

Santé

Lors de votre incarcération, vous devez être consulté par un médecin le plus rapidement possible. Vous pouvez donc lui signaler tous vos problèmes médicaux ou traitements en cours (substitution, traitement VIH, VHC, etc.). À tout moment, pendant votre incarcération, vous avez le droit de demander à voir un médecin à toute heure du jour ou de la nuit. En cas de maladie, quelle qu'elle soit, vous bénéficierez gratuitement des soins et des médicaments nécessaires. Si votre état l'exige, vous devez être placé à l'infirmerie de la prison ou transféré dans un service hospitalier ou dans un établissement spécialisé rattaché à l'administration pénitentiaire.

Les femmes enceintes et les jeunes mères doivent bénéficier d'un régime approprié et être placées, si possible, dans un établissement disposant d'un quartier spécialement aménagé. La maman peut garder son enfant, après l'accouchement, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 mois. Toutefois, elle peut, à sa demande, être autorisée à le garder plus longtemps par une décision du Ministre de la Justice, après avis d'une commission consultative.

Vous pouvez toujours, dans le cadre d'une préparation à la sortie, également demander au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de vous mettre en liaison avec des associations spécialisées.

Devant la recrudescence des cas de tuberculose en France, vous allez certainement faire l'objet d'un dépistage et n'hésitez pas non plus à faire un dépistage pour le VIH et les hépatites.

Source : extrait du « Guide du prisonnier » édité par l'administration pénitentiaire et « Sida. Le guide des droits sociaux » édité par Act Up Paris.

Cécile et Didier

Dix questions à l'Observatoire International des Prisons

Juridiquement créé en 1990 à Lyon (France), l'Observatoire International des Prisons (OIP) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (à but non lucratif). C'est une organisation non-gouvernementale indépendante des pouvoirs publics qui dispose d'un statut consultatif auprès des Nations-Unies.

L'OIP agit pour la défense des droits et le respect de la dignité des personnes détenues, hors de toute considération politique et quel que soit le motif de l'incarcération. L'OIP s'appuie sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme qui stipulent que chacun a droit, en tout lieu, à la reconnaissance de sa personnalité juridique et que nul ne peut être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Parallèlement, l'Observatoire milite pour la généralisation de sanctions alternatives à l'emprisonnement et, pour les pays concernés, l'abolition de la peine de mort.

Quel est le rôle exact de l'OIP ?

L'Observatoire tente de mobiliser l'attention générale sur le sort réservé à l'ensemble des personnes privées de liberté. L'OIP se définit comme une organisation militante et s'institue en contre-pouvoir citoyen vis-à-vis de l'institution carcérale. Il ne sollicite ni mandat officiel ni autorisation d'accès aux établissements pénitentiaires pour entreprendre son action. Il ne se constitue pas en service social-bis. Il n'est pas un comité de soutien à tel ou tel prisonnier, ni un syndicat de détenus. Il n'est pas davantage une organisation d'experts, inspectant les lieux d'enfermement pour en dénoncer les carences. Enfin il n'est pas non plus une association humanitaire.

Que fait concrètement l'OIP pour défendre les prisonniers ?

L'action de l'Observatoire consiste notamment à faire connaître leurs droits aux personnes privées de liberté : au travers de publications comme le « Guide du prisonnier » ou de « brochures thématiques en quatre langues » mais aussi grâce à la permanence juridique hebdomadaire du groupe courrier en correspondance régulière avec plusieurs centaines de détenus. Par ailleurs, l'OIP agit en faveur de l'adoption de lois ou autres mesures propres à renforcer les droits des détenus et garantir leur respect.

D'où l'OIP tient-il ses informations ?

Qu'il s'agisse de groupes locaux ou de la section française, l'Observatoire organise un réseau d'informateurs en tissant des liens avec les personnes qui franchissent quotidiennement les portes des prisons (personnels de l'administration pénitentiaire et diverses catégories d'intervenants) ou qui subissent directement ou indirectement la privation de liberté (les détenus et leurs proches). L'ensemble de ces personnes sont invitées à alerter l'OIP dès lors qu'elles peuvent attester d'un manquement au droit ou d'un dysfonctionnement. Avant de rendre publique une information, l'OIP vérifie systématiquement les faits qui lui sont allégués, en recoupant les témoignages et, le cas échéant, en procédant à des investigations complémentaires.

Quel rôle joue la médiatisation dans l'action de l'OIP ?

L'action de l'Observatoire repose sur la médiatisation des carences de l'institution carcérale. En effet, l'OIP considère que le plus sûr moyen de faire cesser un manquement au



droit ou un dysfonctionnement est de le rendre public. Cette « stratégie » de l'OIP s'appuie sur le constat de la « loi du silence » qui pèse sur les acteurs du système carcéral et de l'inertie qui caractérise le fonctionnement de l'administration pénitentiaire.

Qui compose l'OIP ?

L'Observatoire invite les habitants d'une agglomération à se soucier de la façon dont des personnes sont maintenues enfermées, au nom de la collectivité, dans la prison qui leur est proche. Regroupés en groupe local d'observation, les membres de l'OIP peuvent être des proches de détenus, des visiteurs, des aumôniers, des enseignants, des personnels de santé, des avocats, des magistrats... et parfois des surveillants ou des travailleurs sociaux. Il peut aussi s'agir, bien sûr, de personnes détenues ou de citoyens ordinaires sans rapport avec l'institution carcérale et simplement préoccupés par le respect des droits de l'homme.

L'OIP défend des criminels, des violeurs, des tueurs d'enfants ?

L'Observatoire ne fait pas un tri entre « bons » et « mauvais » détenus selon la nature de l'infraction. L'action de l'OIP concerne l'ensemble des personnes détenues et ce, quels que soient les motifs de l'incarcération. Les textes nationaux et internationaux protecteurs des droits individuels prévoient qu'il ne soit pas fait de différences dans le traitement des personnes détenues au regard de la race, de la couleur, du sexe, de la langue, de la religion, de l'origine sociale et de la situation économique. En outre, l'OIP estime

que la nature du délit ou du crime ne doit pas avoir d'incidence sur le traitement infligé en prison à son auteur.

L'OIP se préoccupe-t-il des victimes ?

En s'engageant en faveur du droit des personnes détenues, l'Observatoire a conscience de n'aborder qu'une partie d'un gigantesque champ de questions liées aux causes et aux conséquences des délits et des crimes. Pour autant, l'OIP n'a pas vocation à embrasser l'ensemble des problématiques de justice qui nous semblent en revanche relever du champ politique. Cependant, en agissant pour le respect des droits et de la dignité de la personne détenue, nous estimons œuvrer concrètement à la réduction du nombre des victimes.

L'Observatoire se bat pour détruire et vider les prisons ?

L'Observatoire considère que l'objectif premier de toute sanction est la réinsertion. La prison ayant largement prouvé son inefficacité en la matière, l'OIP interpelle régulièrement le législateur sur la pertinence du recours à l'incarcération et cherche à promouvoir la généralisation de sanctions alternatives. Dernièrement, les rapports des commissions d'enquête parlementaires sont venus rappeler que certaines catégories de personnes ou d'infractions punies par la privation de liberté devraient être sanctionnées au moyen d'autres types de mesures.

Quelles sont les relations de l'OIP avec les surveillants et leurs syndicats ?

L'Observatoire considère que son action militante ne l'oppose, par principe, ni aux surveillants ni à leur représentation syndicale. L'OIP est convaincu que sa démarche en faveur du droit des détenus rejoint la volonté de certaines organisations professionnelles de promouvoir des pratiques démocratiques et républicaines au sein du corps des personnels de surveillance. En ce sens, l'OIP concourt à la revalorisation de la fonction des personnels de l'administration pénitentiaire, notamment des surveillants. Depuis sa création en France, l'OIP s'est donné pour ligne de conduite, de ne pas répondre aux provocations, aux injures émanant régulièrement de certains syndicats. L'OIP entretient une relation régulière avec les organisations qui entendent participer à l'évolution de l'institution carcérale vers un service public respectueux du droit commun.

D'où vient l'argent ?

Les ressources de l'Observatoire proviennent des cotisations de ses membres, des dons et subventions, du produit des ventes et des prestations. Au registre des dons et subventions, l'OIP accepte l'ensemble des soutiens financiers à l'exception notable de subventions émanant du ministère de la Justice ou de l'administration pénitentiaire. Parmi les bailleurs de l'OIP, on trouve des entreprises privées (Agnès B, Carrefour...), des organismes publics (Fonds d'action sociale, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie...) et des associations (Emmaüs, Solidarité Sida, Ensemble contre le sida...). Les produits des ventes sont issus de la diffusion d'ouvrages (Guide du prisonnier, Enfants en prison...), de la revue « Dedans dehors », de l'exposition « tout près d'ici nos prisons », de la K7 vidéo « 9m2 »... Les recettes liées à des prestations sont essentiellement le produit de sessions de formations (Fondation Abbé Pierre, Ecole nationale de la magistrature, IRTS, etc.).

Source : www.oip.org

Sursis

Qu'est-ce qu'un sursis ?

C'est une peine de prison prononcée qui est ajournée à une date postérieure et qui est exécutée en cas de nouveau délit. Le sursis ne s'applique pas : aux peines accessoires (sauf cas particulier) ; aux incapacités (interdictions du droit de vote et d'élection par exemple).

Il existe deux formes de sursis

1°) Sursis simple

Le sursis simple vous dispense d'exécuter la peine prononcée. Vous pouvez en bénéficier si dans les cinq ans qui ont précédé les faits :

- vous n'avez pas été condamné en tant que personne physique à une peine privative de liberté pour crime ou délit de droit commun,
- vous n'avez pas été condamné en tant que personne morale (association, entreprise) à une amende de plus de 100000 F (contravention) ou 400000 F (criminelle).

Le sursis simple sera révoqué si, dans un délai de cinq ans, vous commettez un crime ou un délit pour lequel vous serez condamné soit à une peine criminelle, soit à une peine d'emprisonnement.

Vous exécuterez alors les deux peines, sauf si vous obtenez du tribunal qui a prononcé la seconde peine la dispense de révocation du sursis antérieur.

2°) Sursis avec mise à l'épreuve

Il ne s'applique qu'aux personnes physiques. Il vous dispense d'exécuter la peine prononcée tout en vous soumettant à certaines obligations.

Vous pouvez en bénéficier si êtes condamné à une peine d'emprisonnement d'une durée de cinq ans au plus, en raison d'un crime ou d'un délit de droit commun.

Pendant un délai de 18 mois à 3 ans, vous êtes placé sous le contrôle du juge de l'application des peines de votre résidence habituelle ou, à défaut, de celui de la juridiction qui vous a condamné.

Vous devez vous rendre à ses convocations, satisfaire aux mesures de surveillance et d'assistance et à certaines obligations (suivre une cure de désintoxication par exemple).

Le sursis avec mise à l'épreuve peut être révoqué si vous commettez un crime ou un délit de droit commun, suivi d'une condamnation à une peine privative de liberté sans sursis.

Vous exécuterez alors les deux peines, sauf si le tribunal qui a prononcé la seconde peine décide de ne pas révoquer le sursis antérieur.

Le sursis peut ne pas être révoqué : la condamnation est réputée non avenue.

Où s'adresser pour toute information ?

- au service d'accueil et de renseignements du tribunal de grande instance,
- au service de consultation gratuite des avocats (renseignez-vous auprès de la mairie, du tribunal d'instance ou de grande instance),
- à un avocat,
- à la Maison des Droits et de la Justice :
15/17 rue du Buisson Saint-Louis
Paris 10ème
Tél. : 01 53 38 62 80

16/22 rue Jacques Kellner
Paris 17ème
Tél. : 53 06 83 40

Source : www.justice.gouv.fr

Le droit disciplinaire en prison.

En prison, le droit doit être respecté. Il existe donc des règles dont le non-respect constitue une faute disciplinaire susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire.

Les fautes disciplinaires sont classées en trois degrés selon leur gravité :

1er degré (le plus grave)

Violences physiques exercées sur le personnel, sur une personne en mission ou visite dans l'établissement, sur un codétenu.

Détention de stupéfiants, d'objets ou de substances dangereuses pour la sécurité des personnes ou leur trafic.

Participation à une action collective de nature à compromettre la sécurité de l'établissement.

Participation à une évasion ou tentative d'évasion.

Dommages graves causés aux locaux ou au matériel.

Commission intentionnelle d'actes de nature à mettre en danger la sécurité d'autrui.

Incitation d'un codétenu à commettre l'un de ces manquements.

2ème degré

Insultes, menaces à l'égard d'un membre du personnel, d'une personne en mission ou visite dans l'établissement.

Participation à des actions collectives de nature à perturber l'ordre dans l'établissement.

Commission ou tentative de vols ou de toute autre atteinte frauduleuse à la propriété d'autrui.

Dommages aux locaux ou au matériel moins graves que les précédents.

Imposition à la vue d'autrui d'actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur.

Se soustraire aux sanctions disciplinaires.

Détention de substances non autorisées autres que des stupéfiants.

Mise en danger de la sécurité d'autrui par imprudence ou négligence.

Incitation à commettre ces manquements. Etc.

3ème degré

Formuler des outrages ou menaces dans des lettres adressées aux autorités administratives ou judiciaires.

Formuler des outrages, injures, menaces, dans des lettres adressées à des tiers, à l'encontre des personnes ayant une mission dans l'établissement ou des autorités.

Menaces, insultes à l'égard d'un codétenu.

Refuser d'obtempérer aux injonctions des membres du personnel de l'établissement.

Ne pas entretenir sa cellule.

Entraver les activités de travail, de formation, culturelles ou de loisirs.

Jeter des débris ou tout objet par les fenêtres. Etc.

Les sanctions sont prononcées en commission de discipline par le chef de l'établissement ou l'un de ses adjoints ou membre du personnel de direction.

La commission de discipline comprend également deux membres du personnel de surveillance dont un appartenant au grade de surveillant.

Après rapport, le détenu peut être convoqué devant la

commission. Cette convocation doit être faite par écrit, comporter un exposé des faits et indiquer le délai donné pour préparer sa défense. Ce délai ne peut être inférieur à 3 heures.

Avant cette comparution, le chef d'établissement peut décider de placer le détenu en cellule disciplinaire, à titre préventif, si c'est l'unique moyen de mettre fin à la faute ou de préserver l'ordre au sein de l'établissement (excepté pour les mineurs de moins de 16 ans).

Lors de sa comparution, le détenu présente ses explications et peut bénéficier d'un interprète si cela est nécessaire.

Il a également droit à un avocat.

D'autres personnes peuvent être entendues en qualité de témoin.

La commission rend alors sa décision qui doit être notifiée au détenu par écrit.

Le détenu peut contester cette décision, en saisissant le directeur régional dans un délai de 15 jours. Il a un mois pour répondre. S'il ne répond pas dans ce délai, cela vaut rejet. Il est alors possible de former un recours devant le tribunal administratif.

Quelle que soit la faute, peuvent être prononcées les sanctions suivantes : l'avertissement, l'interdiction de recevoir des subsides de l'extérieur pendant 2 mois maximum, la privation pendant 2 mois de la faculté d'effectuer en cantine tout achat autre que des produits d'hygiène, du nécessaire de correspondance et de tabac, le confinement en cellule individuelle ordinaire et l'isolement en cellule disciplinaire.

La peine de confinement emporte la privation de cantine, la privation de toutes activités sauf la promenade et l'assistance aux offices religieux. Le détenu peut toujours correspondre et

recevoir des visites. La durée ne peut excéder 45 jours pour une faute du 1er degré, 30 jours pour une faute du 2ème degré et 15 jours pour une faute du 3ème degré. Ces durées sont ramenées à 15, 8 et 4 jours pour les mineurs de plus de 16 ans.

L'isolement en cellule disciplinaire emporte la privation de cantine, de télé ou de radio, de visites et de toutes activités, sauf la promenade qui doit toutefois se faire dans une cour individuelle, 1 heure par jour. La durée ne peut excéder 45, 30 et 15 jours selon la gravité de la faute. Ces durées sont réduites pour les mineurs.

En isolement, le détenu a le droit de voir son avocat, écrire et recevoir du courrier, garder ses affaires de toilette, demander à changer de vêtements, demander à rencontrer

Droit de vote.

Depuis le premier mars 1994, une condamnation n'entraîne plus automatiquement l'interdiction des droits civiques.

Lors de chaque scrutin national, une information concernant les formalités à accomplir pour voter est faite dans l'établissement.

Le détenu doit s'assurer qu'il est bien inscrit sur les listes électorales. Il doit alors donner une procuration à quelqu'un.

FAMILLES DE DÉTENU ET PROCHE

Vous écoutez,
Vous informez,
Vous conseillez,
Vous orientez,

Vous apportez une réponse à vos problèmes juridiques.

L'association ARAPEJ met à votre disposition un numéro vert. C'est simple, anonyme et gratuit : 0 800 870 745. Tous les matins de 9h00 à 12h00 (sauf le dimanche)

ADRESSE

« En raison du nombre importants de structures et de l'espace restreint dont nous disposons pour cette rubrique et de ne pouvoir inclure toutes les structures »

ASSOCIATIONS D'AUTO-SUPPORT

ASUD
204/206 rue de Belleville
75020 Paris
M° Télégraphe
Tél. : 01 43 15 00 66
Fax : 01 43 15 01 11

ACT UP PARIS

45 rue Sedaine
75011 Paris
M° Voltaire
Tél. : 01 48 06 13 89

CIRC

Collectif d'Information et de Recherche Cannabique
BP 3043
69605 Villeurbanne
Tél. : 06 11 53 10 07
Fax : 04 72 74 11 66
e-mail :
circ-fede@circ-asso.org
circparis@free.fr

TECHNO PLUS

64 rue Jean-Pierre Timbaud
75011 Paris
M° Parentien
Tél. : 01 49 29 90 30
Site web :
www.imaginet.fr/proselyt/

ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

AIDES ÎLE DE FRANCE

119 rue des Pyrénées
75020 Paris
M° Alexandre Dumas
Tél. : 01 53 27 63 00

AIDES ARC-EN-CIEL

52 rue du fg Poissonnière
75010 Paris
M° Poissonnière
Tél. : 01 53 24 12 00

AIDES SEINE-ET-MARNE

18 rue de Paris
77200 Torcy
Tél. : 01 60 06 05 05

AIDES YVELINES

9 rue d'Armagis
78100 St-Germain-en-Laye
Tél. : 01 30 87 00 09

AIDES ESSONNE

5 bd Jules Vallés
91100 Corbeil
Tél. : 01 69 22 37 60

AIDES SEINE SAINT-DEMS

51 rue Brément
93130 Noisy-le-Sec
Tél. : 01 48 46 22 66

AIDES VAL DE MARNE

2 av de la Commune de Paris
94400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 46 81 44 44

SOL EN SI

Solidarité Enfants Sida
Association de soutien aux familles séropositives ou touchées par le Sida
75 rue d'Orfila
75020 Paris
M° Père Lachaise
Tél. : 01 44 62 69 29

DESSINE-MOI UN MOUTON

Aide aux enfants touchés par le VIH/Sida et à leur famille
35 rue de la Lune
75002 Paris
M° Bonne Nouvelle
OU
M° Strasbourg St Denis
Tél. : 01 40 28 01 01

ARCAT SIDA

Tout public touché par le VIH (alcoologie associée) et leurs proches
94/102 rue de Buzenval
75020 Paris
M° Buzenval
Tél. : 01 44 93 29 29
Uniquement sur RDV

PASTT

94 rue Lafayette
75010 Paris
Tél. : 01 53 24 15 40

APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES

SOS HABITAT ET SOINS

Pour les personnes touchées par le VIH/Sida
379 av. du Président Wilson
93300 La Plaine Saint-Denis
M° Place de Clichy
Tél. : 01 55 87.55 56

AURORE

Pour les personnes touchées par le VIH/Sida
23 rue du Dessous des Berges
75015 Paris
M° Porte d'Ivry
Tél. : 01 45 86 80 30

ASSOCIATION CHARONNE

Pour les personnes usagers de drogues
3 quai d'Austerlitz
75013 Paris
M° Austerlitz
Tél. : 01 45 83 22 22

CENTRE DIDRO

Pour les personnes usagers de drogues
9 rue Pauly
75014 Paris
M° Plaisance
Tél. : 01 45 42 75 00

LES BOUTIQUES

LA BOUTIQUE Espace Mixte

Douche, soins, accompagnement social échange de seringues, machine à laver
86 rue Philippe de Girard
75018 Paris
M° Marx Dormoy
Tél. : 01 46 07 94 84
e-mail :
boutik18@club-internet.fr
Du Lundi au Vendredi
De 10h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

BORÉAL

Accueil, orientation, consultations médico-sociales, douche, laverie, distribution de matériel de prévention
64 ter rue de Meaux
75019 Paris
M° Jaurès
Tél. : 01 42 45 16 43
Du Lundi au Vendredi
De 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

BEAUREPAIRE

Accueil, accompagnement, consultation médico-sociale, soins infirmiers, douche, programme d'échange de seringues, conseil juridique (sur R.D.V.)
9 rue Beaurepaire
75010 Paris
M° République
Tél. : 01 53 38 96 20
Du Lundi au Vendredi
De 11h00 à 17h30 (sauf le Mardi de 14h00 à 17h30)

SIDA PAROLE

Programme d'échange de seringues, machine à laver, douche, petits déjeuner, permanences médicales, sociales et psychologiques
8 rue Victor Hugo
92700 Colombes
Tél. : 01 47 86 08 90

SOINS

MÉDECINS DU MONDE

Soins, consultations
62 bis avenue Parmentier
75011 Paris
M° Parmentier
Tél. : 01 43 14 81 61

CENTRE MÉDICAL BOURSULT

Accueil pour personnes en difficulté, consultation, dépistage VIH, prévention, information, conseils et orientations
54 bis rue Boursault
75017 Paris
M° Rome
Tél. : 01 53 06 35 60
Du Lundi au Vendredi
De 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 (le Vendredi jusqu'à 16h40)

CENTRE DU MOULIN JOLY

Suivi médical et social pour des populations confrontées au VIH/Sida
5 rue du Moulin Joly
75011 Paris
M° Couronnes
Tél. : 01 43 14 87 87

SPÉCIAL FEMMES

LA BOUTIQUE Espace Femme

Douche, soins, accompagnement social, échange de seringues et machine à laver
84 rue Philippe de Girard
75018 Paris
M° Marx Dormoy
Tél. : 01 46 07 94 84
Du Lundi au Vendredi
De 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

HORIZONS

10 rue Perdonnet
75010 Paris
M° La Chapelle
Tél. : 01 42 09 84 84
Du Lundi au Vendredi
Le matin
De 09h30 à 12h30
L'après-midi
Lundi, Mardi et Mercredi
De 13h30 à 18h00
Jeudi
De 15h30 à 18h00
Vendredi
De 14h30 à 18h00

CŒUR DE FEMMES

Accueil et suivi de femmes en grande exclusion
4 rue Fulton
75013 Paris
M° Quai de la Gare
Tél. : 01 45 83 52 72
Du Lundi au Vendredi
De 10h00 à 17h00

LES AMIS DU BUS DES FEMMES

Accueil de femmes prostituées
6 rue du Moulin Joly 75011 Paris
M° Couronnes
Tél. : 01 43 14 98 98

BLOC

NOTES



S U T I L E S

que, nous nous excusons d'avance auprès des partenaires dont les coordonnées ne figurent pas dans ce numéro dans tous les secteurs d'activités les concernant. »

AMICALE DU MID

Service d'Accueil et d'Orientation (S.A.O.)
Accueil et réinsertion de femmes ou d'hommes prostitués (es) majeurs (es) seul (e) ou avec enfant (s)
21 rue du Château d'Eau
75010 Paris
M° République
Tél. : 01 42 02 38 98
Du Lundi au Vendredi
De 09h00 à 18h00

SUBSTITUTION METHADONE

MÉDECINS DU MONDE

Espace Parmentier
62 bis av Parmentier
75011 Paris
M° Parmentier
Tél. : 01 43 14 81 50

RÉSEAU RIVE GAUCHE

Pour les usagers de drogues habitant la Rive Gauche
Tél. : 01 45 45 30 90

CENTRE PIERRE NICOLE

27 rue Pierre Nicole
75005 Paris
M° Port Royal
Tél. : 01 44 32 07 90

MONTÉ CRISTO

Hôpital Européen Georges Pompidou
20 rue Leblanc
75015 Paris
M° Balard
Tél. : 01 56 09 26 91

CENTRE CASSINI

8 bis rue Cassini
75014 Paris
M° St-Jacques
Tél. : 01 42 34 16 97

NOVA DONA

104 rue Didot
75014 Paris
M° Pernety
Tél. : 01 43 95 81 75

LA TERRASSE

224 rue Marcadet
75018 Paris
M° Guy Moquet
Tél. : 01 42 26 03 12

SEVRAGES

CENTRE MÉDICAL MARMOTTAN

19 rue d'Armaillé
75017 Paris
Tel : 01 45 74 00 04
M° Charles De Gaulle
Du Lundi au Vendredi
De 10h00 à 19h00

HÔPITAL FERNAND WIDAL

Espace Murger
200 rue du fbg St Denis
75010 Paris
M° Porte de la Chapelle
Tél. : 01 40 05 42 14
Sur Rendez-vous

SORTANTS DE PRISON

SRAIOSP

Aide à la réinsertion pour sortants de prison
4/14 rue Ferrus
75014 Paris
M° Glacière
Tél. : 01 44 32 72 33

COMITÉ DE PROBATION DE PARIS

4/14 rue Ferrus
75014 Paris
Tel : 01 44 32 71 93
M° Glacière

A.N.P.E.

Espace Liberté Emploi
Aide à la recherche d'emploi ou de stage pour sortants de prison
75 rue Rochechouart
75009 Paris
M° Anvers ou Barbes Rochechouart
Tél. : 01 53 20 68 18

P.A.S.S JUSTICE

Être présenté par un travailleur social
27 rue Pierre Nicole
75005 Paris
M° Port Royal
Tél. : 01 44 32 07 60

L'ESTRAN

Être présenté par un travailleur social
10 rue Ambroise Thomas
75009 Paris
M° Poissonnière
Tél. : 01 53 24 92 20

LE VERLAN

Centre d'hébergement (Être présenté par un travailleur social)
35 rue Piat
75020 Paris
M° Pyrénées
Tél. : 01 44 62 26 90

ARAJEJ 75

17 rue de l'Échiquier
75010 Paris
M° Strasbourg Saint-Denis
Tél. : 01 42 46 06 73

PERMANENCES JURIDIQUES

PALAIS DE JUSTICE

4 bd du Palais
75004 Paris
M° Cité
Tél. : 01 44 32 51 51
Du Lundi au Vendredi
De 09h30 à 12h00
(se déplacer sur place)

DOCUMENTATIONS ET INFORMATIONS

C.R.I.P.S.

(Centre Régional d'Information Prévention Sida)
Tour Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris
M° Montparnasse
Bienvenue
Tél. : 01 56 80 33 33
Site web :
<http://www.crips.asso.fr>

O.F.D.T.

(Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies)
105 rue Lafayette
75010 Paris
M° Poissonnière
Tél. : 01 53 20 16 16

CENTRE DIDRO

149 rue Raymond Losserand
75014 Paris
M° Pernety
Tél. : 01 45 42 75 00

SUIVIS PSYCHOLOGIQUES

LA CLEPSYDRE

56 rue de la Fontaine au Roi
75011 Paris
M° Couronnes
Tél. : 01 40 21 39 57

ESPAS

Soutien psychologique des personnes concernées par le virus du VIH et de leurs proches
36 rue de Turbigo
75003 Paris
M° Etienne Marcel
Tél. : 01 42 72 64 86
e-mail :
espas@wanadoo.fr
Sur Rdv. permanences téléphonique et accueil
Du Lundi au Vendredi

SERVICES TÉLÉPHONIQUES D'URGENCE

Anonymes et gratuits

DROGUES, ALCOOL, TABAC INFO SERVICE

Service national d'information, de prévention sur les dépendances
24h/24
1 1 3

SIDA INFO SERVICE

24h/24
0 8 0 0 8 4 0 8 0 0

HÉPATITES INFO SERVICE

9h00 à 23h00
0 8 0 0 8 4 5 8 0 0

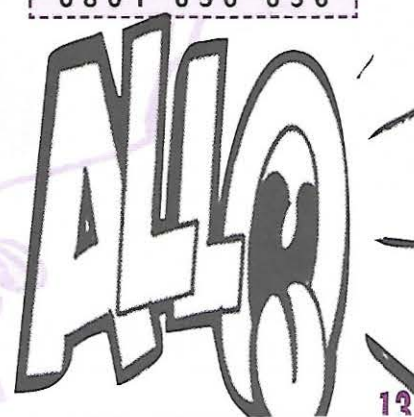
SIDA INFO DROITS

Mardi 16h/24h
Jeudi 16h/20h
Vendredi 14h/18h
0 8 0 1 6 3 6 6 3 6

COORDINATION TOXICOMANIES

Vous pouvez nous appeler pour faire part de vos difficultés, prendre rendez-vous, demander le passage de médiateurs "première ligne", participer à la réflexion et à la recherche d'actions concrètes à mener pour améliorer la situation dans les quartiers :
La Chapelle-Marx Dormoy,
La Goutte d'Or,
Simplon-Clignancourt.

87 rue Marcadet 75018 Paris
M° Marcadet-Poissonniers
Tél. : 01 53 28 08 89
Du Lundi au Vendredi
De 10h00 à 20h00



un représentant de la direction, un travailleur social, l'aumônier de sa religion, le personnel soignant, demander des livres ou des journaux de la bibliothèque et fumer.

Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent se voir appliquer ces deux dernières sanctions.

En fonction des circonstances de la faute, peuvent être prononcées les sanctions suivantes : - la mise à pied d'un emploi pour une durée maximale de 8 jours,

- le déclassement d'un emploi ou d'une formation,

- la privation pendant 1 mois maximum de tout appareil acheté ou loué par l'intermédiaire de l'administration,

- la suppression de l'accès au parloir sans séparation pendant 4 mois,

- l'exécution d'un travail de nettoyage des locaux ou de réparation,

- enfin, la privation d'activités de formation, culturelles, sportives et de loisirs pendant 1 mois.

Si un détenu est agressé ou est témoin d'une agression, il doit le signaler au surveillant et éventuellement demander un entretien au personnel d'encadrement si c'est très grave. Il peut aussi en parler à un travailleur social.

Il peut bénéficier de soins médicaux en cas d'agression et demander au besoin un certificat médical d'arrêt de travail.

Il peut écrire, sous pli confidentiel, au procureur de la République et porter plainte.

Source : extrait du

« Guide du prisonnier » édité par l'administration pénitentiaire

Cécile et Didier

PASS JUSTICE

Le centre Saint-Germain Pierre Nicole est un centre de soins spécialisé pour toxicomanes. Géré par la Croix-Rouge, il offre une large gamme de modalités thérapeutiques pour les personnes qui souffrent de dépendances, qu'il s'agisse d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments.

Les divers protocoles sont adaptés aux situations et aux besoins des personnes dépendantes : avec ou sans hébergement, de courte ou longue durée.

Une équipe pluridisciplinaire assure des soins de qualité, dans un environnement qui permet un partenariat actif avec les autres structures du secteur sanitaire et social.

Le PASS Justice (Passerelle Sanitaire et Sociale Justice) est une de leurs actions qui concerne les usagers de drogues qui ont affaire à la justice. La demande peut être adressée avant ou après un jugement, mais seulement si elle est faite par le Procureur de la République, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, ou par un travailleur social quand on est sortant de prison. L'accueil peut être rapide (en fonction des places disponibles) et sur rendez-vous. Se met alors en place une prise en charge immédiate des aspects sanitaires et sociaux (hébergement, substitution, suivi social) pour une durée de trois mois maximum. Pendant cette période, il sera fait, avec la participation volontaire de la personne et une équipe spécialisée, une évaluation de la situation et une orientation adaptée pour un travail au long cours.

PASS JUSTICE

27 rue Pierre Nicole 75005 Paris

RER C - Port Royal

Tél. : 01 44 32 07 60

Fax : 01 44 32 07 62

Espace Liberté Emploi

Espace Liberté Emploi est une unité spécialisée créée par l'ANPE pour faciliter la réinsertion, en Ile de France, des personnes incarcérées, sorties de prison ou assujetties à un contrôle judiciaire. Des correspondants justice ANPE sont présents sur l'ensemble du territoire, mais les personnes incarcérées en province et ayant pour objectif une réinsertion en Ile de France, peuvent contacter Espace Liberté Emploi par courrier, un correspondant leur sera affecté.

Les correspondants justice d'Espace Liberté Emploi s'appuient sur le réseau des Agences locales pour l'emploi et sur un réseau partenarial spécifique pour accompagner individuellement chaque usager vers une réinsertion professionnelle.

Vous pouvez rencontrer un correspondant justice d'Espace Liberté Emploi :

* Dans l'établissement pénitentiaire où vous êtes détenu :

Une permanence régulière est assurée dans les établissements situés dans les 8 départements d'Ile de France.

Le correspondant justice de l'ANPE vous reçoit en entretien individuel. Il peut vous aider soit à établir un dossier pour obtenir un aménagement de peine soit à préparer votre sortie, à l'issue de votre période d'incarcération.

* Dans les locaux d'Espace Liberté Emploi :

* Lors d'une permission de sortie, vous pouvez rencontrer le correspondant justice qui vous suit dans l'établissement pénitentiaire dans lequel vous êtes incarcéré.

* À l'issue de votre période d'incarcération ou bien parce que vous êtes sous main de justice, vous pouvez bénéficier des services d'Espace Liberté Emploi, que vous soyez ou non inscrit dans l'Agence locale pour l'emploi dont vous dépendez, par rapport à votre lieu d'habitation.

* Réception immédiate en entretien sur présentation à Espace Liberté Emploi, pendant les heures d'ouverture au public.

* Accompagnement individuel personnalisé vers l'emploi : information sur vos droits - proposition d'offres d'emploi - aide à la rédaction d'un CV - préparation aux entretiens d'embauche.

* Accompagnement social : hébergement - santé - démarches administratives.

* Ateliers d'orientation en groupe permettant d'élaborer un projet professionnel.

* Accès à des stages de formation qualifiants et préqualifiants.

* Accès à des stages en entreprise.

ESPACE LIBERTE EMPLOI

75 rue Rochechouart

75009 PARIS

M° Barbés-Rochechouart - Anvers - Cadet

Tel : 01.53.20.68.18

Fax : 01.48.74.43.03

Visiteurs de prison

Historique d'un projet de visite en prison par un bénévole

Les prisonniers ont de tout temps été visités par de nombreuses confréries et œuvres de patronage. En 1927, un membre du conseil de Paris et de la Société de Saint-Vincent de Paul propose de relancer la visite des prisons tombée en désuétude. Deux visiteurs pénètrent à Fresnes en 1928. En 1945, se met en place une réforme fondamentale. Les services sociaux sont créés dans les prisons. Le rôle des visiteurs et la complémentarité de leur action non exhaustive sont précisés par une circulaire ministérielle en date du 18 décembre 1945.

Les visiteurs de prisons sont des personnes bénévoles dont la fonction nécessite, outre des qualités humaines, une disponibilité de quelques heures par semaine.

Il y a, à l'heure actuelle, 1400 bénévoles, hommes et femmes, répartis dans les principales prisons françaises.

Chaque année, plus de 2500 détenus et prévenus sont visités en accord avec les services de l'administration pénitentiaire.

De nombreuses associations se sont créées depuis, parmi lesquelles :

- L'ANVP (Association Nationale des Visiteurs de Prisons) ; La CIMADE (Association œcuménique Défense des Étrangers) ; L'ARAPEJ (Association - Réflexion - Action - Prison - Justice - Droits des détenus) ; La raison du plus faible ; Le pied à l'étrier ; L'association FAIRE ; L'association FNARS ; Le SAMU SOCIAL ; La péniche du cœur ; L'OIP (Observatoire International des Prisons).

Ces différentes associations ont pour but, chacune, de manifester une certaine solidarité active à l'égard de ceux qui souffrent, qui sont opprimés

Elles participent activement, avec d'autres, aux mobilisations collectives pour la défense et la promotion des droits des étrangers.

Leur rôle est de créer des acteurs de solidarité en constituant des équipes permanentes à travers la France.

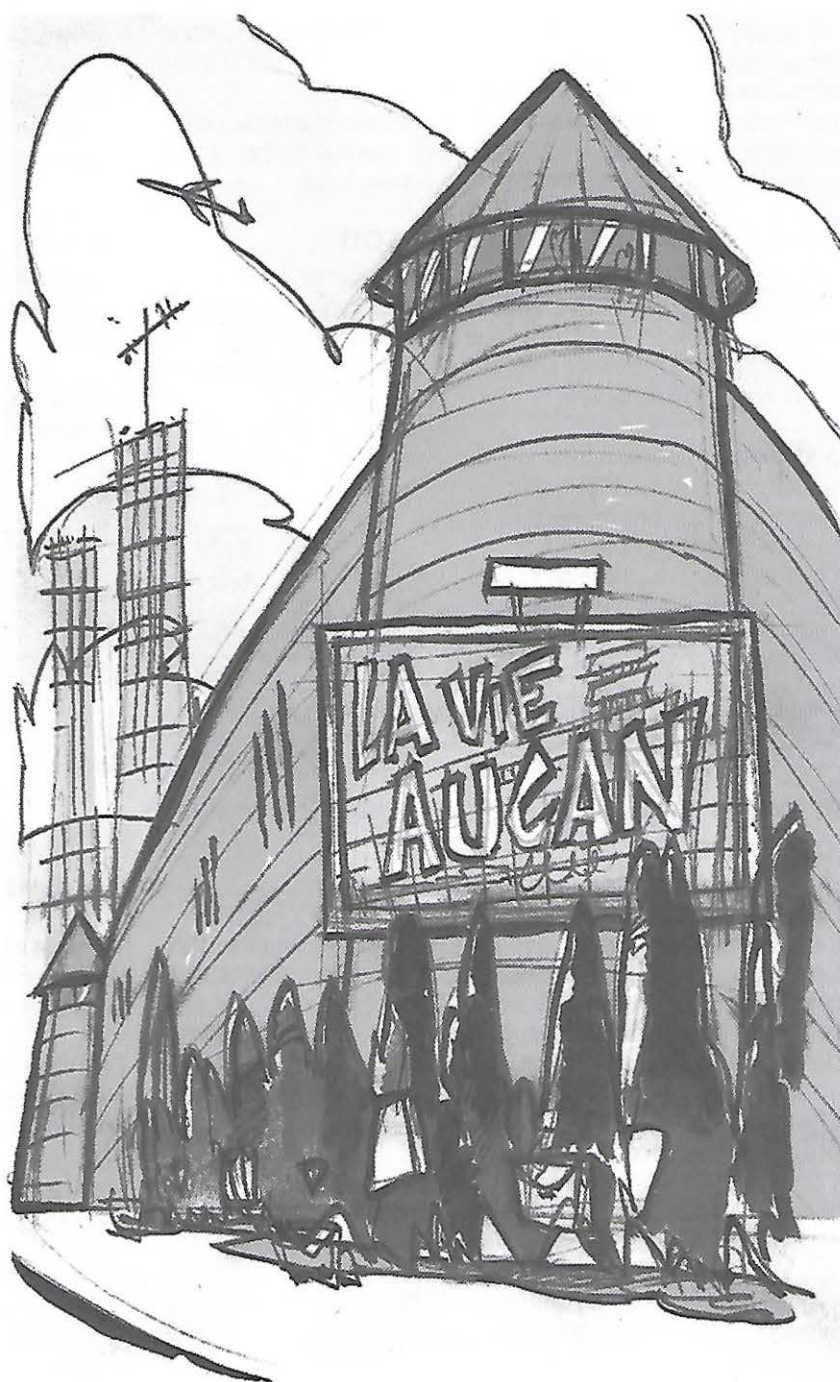
L'accueil et la défense des étrangers se fondent et s'appuient sur les solidarités internationales dans plusieurs délégations régionales.

Elles partagent leurs indignations contre tout ce qui défigure l'humain dans l'homme.

L'espérance des hommes et des femmes, que ces associations soutiennent, est partagée et accompagnée dans leur action pour la dignité et la justice.

Pour la défense des droits de l'homme et des peuples, elles interviennent auprès des instances compétentes nationales et internationales, en favorisant des démarches collectives, en allant en mission sur le terrain.

Témoignage d'un visiteur de prison en Île-de-France



Conditions à remplir pour devenir visiteur de prison

- Être âgé de plus de 21 ans et de moins de 66 ans au moment de votre demande,
- Ne pas avoir été condamné pour des faits contraires à la probité, aux mœurs ou à l'honneur,
- Prendre l'engagement de respecter les règlements relatifs au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Mission du visiteur de prison

Le visiteur de prison apporte bénévolement aide et soutien aux détenus pendant leur incarcération afin de préparer leur réinsertion.

Le visiteur de prison reçoit les détenus dont il s'occupe en dehors de la présence d'un surveillant dans un local aménagé à l'intérieur de la prison. Les visites ont lieu aux jours

et heures fixés par le chef d'établissement en accord avec le visiteur.

Le visiteur de prison peut correspondre, y compris en langue étrangère, avec les détenus dont il s'occupe sous pli couvert et sans autorisation préalable.

Il peut demander à suivre le détenu hospitalisé, continuer à rencontrer un détenu transféré ailleurs.

Le visiteur de prison travaille en coopération avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation qui a pour tâche de coordonner leurs actions.

Le visiteur de prison peut établir des relations avec les différents personnels de l'établissement pénitentiaire (enseignants, aumôniers, surveillants, psychologues).

Statut du visiteur de prison

Le visiteur de prison est soumis à un devoir de réserve.

Il bénéficie d'une couverture sociale lors de ses déplacements à la prison et à l'intérieur de la prison.

Les visiteurs de prison sont agréés pour une période de deux ans renouvelable.

Adressez votre demande au directeur de l'établissement où vous souhaitez intervenir en indiquant :

- Votre nom, prénom, date et lieu de naissance,
- Votre situation familiale,
- Votre profession,
- Votre adresse.

Vous aurez des entretiens avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, le directeur de l'établissement et le juge de l'application des peines.

Agrément

Ces entretiens ont pour objet de vous permettre de comprendre le rôle des visiteurs de prison et d'apprécier votre aptitude à le remplir (sens des relations humaines, équilibre psychologique, altruisme, disponibilité).

Le directeur de l'établissement transmet avec son avis, les différents rapports au directeur régional des services pénitentiaires.

Votre agrément comme visiteur de prison est accordé par le directeur régional des services pénitentiaires, après avis du Préfet de votre département.

L'agrément est accordé pour une période de deux ans renouvelable pour un ou plusieurs établissements.

Pour toute information, adressez-vous :

- A l'association nationale des visiteurs de prison (ANVP),
- Au directeur de l'établissement pénitentiaire où vous souhaitez exercer,
- Au directeur régional de l'administration pénitentiaire de la région qui vous intéresse.

CASIER JUDICIAIRE

Il existe trois sortes d'extraits de casier judiciaire (appelés bulletins).

Bulletin numéro 1

Il comporte l'ensemble des condamnations et des décisions contenues dans le casier judiciaire. Il est réservé aux autorités judiciaires.

La personne concernée peut, sur demande écrite au procureur de la République du tribunal de son domicile, en obtenir une communication verbale.

Bulletin numéro 2

Il comporte la plupart des condamnations pour crimes ou délits, à l'exception de celles prononcées contre des mineurs ou celles avec sursis considérées comme non avenue.

Il n'est délivré qu'à certaines autorités administratives ou militaires pour des motifs précis (accès à certaines professions, obtention d'une distinction honorifique par exemple).

Bulletin numéro 3

Il ne comporte que les condamnations pour crimes ou délits supérieures à deux ans d'emprisonnement sans sursis, ainsi que certaines déchéances ou incapacités en cours d'exécution.

Il ne peut être délivré qu'à la personne qu'il concerne, ou à son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle.

Où s'adresser pour en faire la demande ?

Si vous êtes né en France métropolitaine, dans un DOM (Département d'Outre-Mer) ou à l'étranger, vous devez faire la demande au Casier judiciaire national, vous pouvez adresser votre demande (si vous êtes né à l'étranger, vous devez joindre la photocopie d'une pièce d'identité) :

- par courrier adressé au Casier Judiciaire National, en indiquant vos noms et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), date et lieu de naissance, adresse actuelle,
- en ligne, sur le site Internet du Casier judiciaire national.
- par minitel, (3615 CJN, 0,37 F/min),
- en utilisant le formulaire Cerfa n°10071*02 (disponible dans les Palais de Justice).

Si vous êtes né dans un Tom (Territoire d'Outre-Mer), vous devez faire la demande au greffe du tribunal de première instance de votre lieu de naissance.

En cas d'urgence

Vous pouvez adresser la demande par lettre recommandée ou service de courrier rapide, ou par télécopie au 02 51 89 89 18 (joindre un justificatif d'État-Civil).

Demande urgente de bulletin numéro 3

En cas d'urgence, vous pouvez aussi vous présenter sur place, avec une pièce d'identité.

Délais et coût :

- remise immédiate en cas de demande sur place,
 - quelques jours en cas de demande par minitel, par télécopie, par messagerie rapide ou par lettre recommandée. Par courrier simple, le délai est de deux semaines.
- Dans tous les cas, le bulletin est gratuit. Ne pas joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.

À noter : si le bulletin porte mention de condamnations, déchéances ou incapacités, il vous est remis en main propre, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

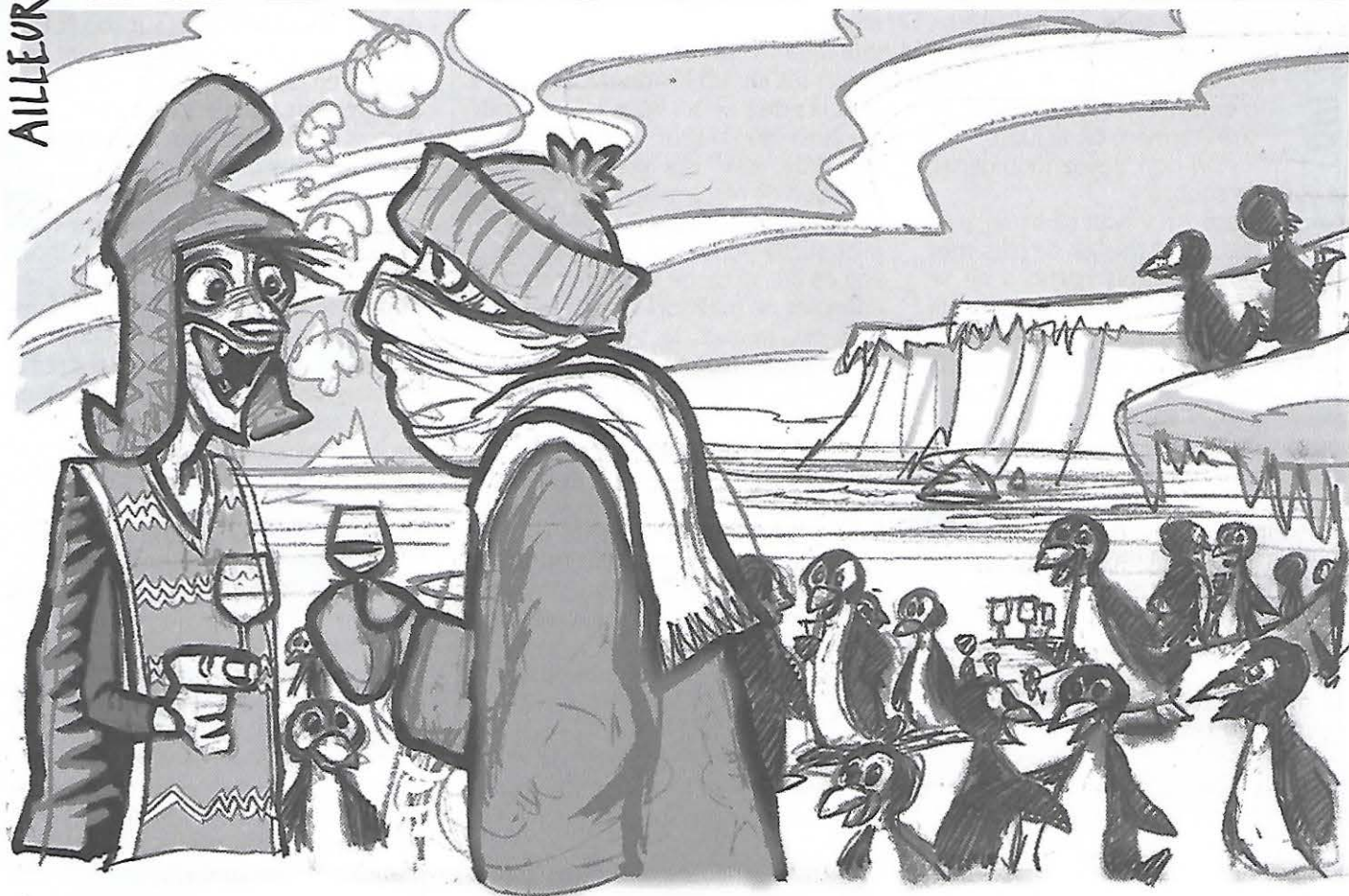
Pour toute information, adressez-vous :

- au Casier judiciaire national,
- au tribunal de première instance (pour les territoires d'Outre-mer).

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/>

HOLA,

De SANTIAGO DU CHILI, je vous envoie mes meilleurs vœux 2002.



Depuis mon arrivée, tout se passe très bien. Un accueil très chaleureux et un soleil qui tape très fort (de 32 à 36 degrés) sans couche d'ozone. Je me sens comme à la maison. J'ai fait quelques progrès en castillan, mais il reste un long chemin à parcourir avant de maîtriser parfaitement la langue.

Sinon, j'ai déjà parcouru pas mal de kilomètres de SANTIAGO à VALPARAISO, ville superbe avec une ambiance et une atmosphère portuaire. Face à l'océan Pacifique, les maisons resplendent de mille couleurs et les ascenseurs grincent de tous leurs poids en prenant d'assaut les différentes collines qui forme VALPARAISO. J'ai longé la côte jusqu'à une région qui se nomme LA SERENA, une côte bordée de longues plages de pélicans, de mouettes, de pingouins, à manger des « empanadas », accompagnés d'une « cervézita » bien fraîche en regardant le coucher de soleil.

Avec des amis Chiliens, nous avons loué deux bungalows face à la mer, à TONGOY. C'est un petit port de pêche où l'on mange des huîtres aussi grosses que mon poing. Une semaine de fiesta, de plages et de « vino tinto » (vin rouge), car le vin chilien est excellent et pas cher. La nouvelle année fut moins gaie. Je suis parti à MENDOZA, en ARGENTINE, car je devais sortir du pays pour avoir une nouvelle autorisation de 90 jours au CHILI. La récession totale, des visages fermés et anxieux, un pays en crise avec 14 millions de pauvres sur une population de 35 millions. Un pays asphyxié prêt à l'explosion. À minuit, le 31 décembre, les bars, les restaurants, les discothèques, tout est fermé. Une ville morte.

J'ai pu faire une grande balade vers la cordillère, visiter EL PUENTE DEL INCA et me baigner dans des sources d'eau chaude. Admirez l'ACONCAGUA qui culmine à plus de 6900 mètres et traverser une vallée avec des couleurs invraisemblables.

Le 9 janvier, mes amis chiliens ont organisé une fiesta pour mon anniversaire et mon départ vers le Sud du CHILI. Gros « asado » (barbecue) en perspective et plus d'une vingtaine de personnes à boire du « pisco sour » (alcool à 35 degrés). Et le dix, dans la nuit, je prends un bus direction PUERTO MONTE, 16 heures de bus, largement suffisant pour me remettre des excès de la veille, direction la PATAGONIE. Ses immensités de glace, d'icebergs, une traversée de 4 jours en cargo jusqu'à PUERTO NATALES, en passant par le DETROIT de MAGELLAN. Température plus fraîche qu'à SANTIAGO, car nous sommes seulement à 1000 km du Sud de l'Antarctique.

Mon matériel est fin prêt pour affronter le froid, la pluie, le vent, la neige et le soleil, car il y en a aussi. En effet, je vais camper pendant 15 jours dans un parc national, TORRES DEL PAINE, et ensuite, descendre encore jusqu'à USHUAIA, la « TIERRA DEL FUEGO EL FIN DEL MUNDO » et peut-être concrétiser mon rêve : aller en ANTARCTIQUE. C'est possible, mais c'est très cher. Une solution est envisageable en embarquant avec un bateau de l'armée chilienne.

Voilà, je vous laisse et à bientôt par e-mail.

Didier MATHIS

L'AMOUR À TRAVERS LES BARREAUX

Je me souviens du mardi 29 octobre 1996 :

- « M. B. Mourad, le tribunal vous condamne à six mois d'emprisonnement, dont trois ferme », dit le juge.

- « Oh non, soyez indulgents, je vous en supplie ».

Dans ma tête, il n'y avait plus rien, plus de pensées. L'être que j'ai de plus cher au monde, je le vois partir. Il ne se retournera même pas, il sait que je pleure. Cet homme, c'est ma coquille, c'est comme un mur qui m'entoure, me recouvre. Il me protège tout simplement. Mais hélas, il n'est plus. Ce mur s'est écroulé. Seule, je suis seule et j'ai peur. La personne avec qui je vis en permanence, avec qui j'ai passé les meilleurs moments de ma vie est partie. Seule. Désespérée. De la peine. Du chagrin. Je comptais chaque seconde, chaque minute, chaque heure. Que c'est long !

Je me souviens, c'était le 1er novembre 1996 :

Je suis allée jusqu'à la prison. Je me suis assise dans l'herbe qui paraissait plutôt être de la broussaille. J'ai sorti une clope, je l'allume, je suis calme comme si je n'étais pas malheureuse, mais mes yeux me trahissent. Je suis désemparée. Je m'appuie contre le mur. Oui, ce mur d'une hauteur infranchissable. Il mesure à peu près vingt mètres de haut, il est d'une couleur grise avec des rayures rouges. Vraiment horrible et triste. J'étais là, appuyée sur ce putain de mur qui reflétait bien l'horrible intérieur de ce qui se trouvait derrière moi.

Je pensais, je pleurais de toutes mes forces en me disant : « le seul être que j'aime et avec qui je vais faire ma vie, qui est lui-même ma vie, se trouve derrière cette immense barrière de vingt mètres de haut ! »

Comment la franchir ? Avec du courrier et des lettres d'amour.

Il ne m'a même pas entendu, pourtant j'ai crié son surnom comme une folle. J'ai hurlé de toutes mes forces. En

vain, pas de réponse pour la pauvre fille qui était là comme une clocharde, une paumée qui attendait seulement un cri de lui. Un cri de mon Mourad. Qu'il me dise : « Oui, Alex, je t'entends, je t'aime mon amour. » Je n'ai entendu cela que dans ma tête. Alors plus question de rester assise, une idée me vint à l'esprit...

Aller sur le pont où l'on peut apercevoir ce qui se cache derrière ces murs entourés de miradors à chaque angle. Ça y est, j'y suis. Je peux voir seulement que le haut des bâtiments, exactement tout le troisième étage. Il y en a (des détenus : ndlr) qui me disent « bonjour ». Bien sûr, c'est triste, mais je me fiche de ces gens, c'est Mourad que je veux apercevoir. Pas eux ! Mais, c'est impossible. Il ne peut pas me voir et moi non plus. Je marche la tête basse les yeux remplis de larmes en tenant très fort ma bague de fiançailles.

Cela n'a aucun rapport, mais il y a cette fumée grise qui sort d'une longue cheminée placée sur le haut des bâtiments. C'est peut-être les cuisines, enfin je m'en fiche. De toute façon, je n'ai jamais su ce qu'elle faisait là.

Après avoir crié une dizaine de fois, il fallait que je rentre chez moi.

« Chez moi » est un bien grand mot. En fait, il fallait que je rentre au foyer après que je sois restée des heures devant cette horreur de baraque où il y a presque mille personnes. Mais c'était plus fort que moi, je sentais le besoin de rester pour me sentir près de lui. Je savais que je me faisais plus de mal que de bien. Mon cœur était torturé. Le foyer m'attendait. C'est là que je vis jour et nuit. Surtout la nuit. C'est le moment où je me sens la plus inspirée pour écrire. La nuit, il n'y a pas de bruit, c'est calme. Je peux écrire sans être dérangée. Je passe des nuits entières rien que pour lui écrire. J'écris des pages entières parfumées pour mon homme, pour mon Mourad. Je lui envoie des petits mots, des lettres d'amour, des cartes, des photos.

Tous les jours, il a une ou deux lettres de moi. Il les lisait, assis sur son lit tout en buvant un café et en fumant une clope, en appréciant de me lire. Il m'entendait à travers mes mots.

Parfois quand j'écrivais, il m'arrivait de rêver les yeux ouverts

- Le maton : « oui mademoiselle, vous pouvez vivre dans la cellule de votre conjoint pour le temps de son incarcération. »

Et là, je le retrouvais en pleine forme, je le serrais dans mes bras le plus fort possible. Je le noyais de baisers et l'écroulais sous mes « je t'aime mon amour, tu m'as manqué. »

Dans ce rêve, nous dormions sur son petit matelas d'une personne et nous nous tenions chaud (le Directeur n'a pas de lit à deux places dans sa prison).

J'étais heureuse, si heureuse. De la vraie joie !

Mon rêve était terminé. Je pleure, j'en ai marre, je veux vraiment en finir tant ma souffrance est grande. Mais si je ne suis plus là, quand il sortira, il n'aura personne. Mourad n'a que moi et moi, je n'ai que lui. Alors, je dois me ressaisir. Je reprends mon stylo et j'écris des pages et des pages... d'amour et de tendresse. Des pages entières. Tous les jours, lorsqu'il recevait mon courrier, c'était comme s'il me recevait par écrit. Il recevait mon amour par écrit, sur papier. Et par mes pensées. Quand il lisait mes lettres, il me voyait lui parler et cela était pareil pour moi. Sur ses lettres, j'entendais sa voix. Je le vois entrain de me parler. Tout cela a duré trois mois.

Je me souviens du 8 janvier 1997

J'attends avec un sac et plein de cadeaux la sortie de Mourad. Mon cœur bat à trois cents à l'heure. Je vois une personne arriver vers moi. Sur le coup je crois que c'est lui, mais non. La personne approche et me demande : « c'est toi, Alex ? »

- « Oui, pourquoi ? » - « Ton ami est resté à l'intérieur car il a un problème. Ils attendent de savoir s'il peut sortir,

Bulletin de soutien à «Espoir Goutte d'Or» et/ou à «ALTER EGO le journal»

Vous pouvez nous envoyer votre don afin de soutenir ALTER EGO le journal et la lutte contre l'exclusion menée par l'association Espoir Goutte d'Or.

- Je désire soutenir ALTER EGO le journal 8 euros 16 euros 38 euros autres : euros
 Je désire soutenir EGO dans sa lutte contre l'exclusion 8 euros 16 euros 38 euros autres : euros

Association : Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Je désire recevoir : exemplaire(s) de votre journal.

Merci de compléter et de renvoyer ce bon, accompagné de votre don, dans l'enveloppe libre-réponse ci-jointe.

car on lui a ramené un mois de sursis. Alors, ils téléphonent au juge pour savoir s'ils peuvent tout de même le laisser sortir. »

À peine ai-je le temps de me prendre la tête que j'entends hurler « je suis dehors, je suis libre. » C'était lui.

Tout en écrivant mon histoire, j'ai les larmes aux yeux. Mauvais souvenirs tout cela.

À toutes celles qui ont été ou qui sont dans ce cas.

Alexandra Harlet

10 ans déjà !

Je suis Joël et j'ai 37 ans. Je suis séropositif depuis plus de 10 ans et en quadri-thérapie (quatre médicaments) depuis seulement 1999. Si je vous adresse ce courrier, c'est suite à votre appel dans le numéro 33 d'ALTER EGO le journal. Je tiens à vous féliciter pour votre revue et votre engagement pour les usagers de drogues et pour le VIH/SIDA. Je vois votre dévouement de plus en plus fort pour cette maladie. Alors, je tenais à vous remercier en tant que malade, bénévole et partenaire. Moi-même, je suis bénévole à Solidarité Sida depuis l'année 2000 pour une raison très simple : l'envie de m'investir. Je me suis décidé, quand, en 1998, j'ai contracté une pneumopathie. Après un mois et demi de coma, l'équipe médicale a réussi à me ramener à la vie. Il est vrai que j'ai eu de la chance, beaucoup de chance. Et c'est par rapport à mon vécu et à ce que je vis en ce moment que j'ai eu envie de vous faire partager mes craintes, mes peurs et mes espoirs. Les chiffres pour l'année 2001 sont très préoccupants. Les nouveaux cas de contamination sont en augmentation et les Maladies Sexuellement Transmissibles explosent. J'écris ces quelques lignes non pas pour prodiguer la bonne parole mais seulement exprimer ce que j'ai vécu et ce que je vis avec le VIH/SIDA. Comme je l'ai souligné, j'ai pris une grosse claque lorsque j'ai appris ma séropositivité. Je crois que j'ai été contaminé en 1991, mais, là n'est pas le problème. Mais là, un univers s'effondre. Faut-il le dire ? À qui ? Un ami ? À mes parents ou à mes frères et sœurs ? À des copains ? Qui ? Tout cela et la prise des médicaments, c'est dur, très dur. À partir de là, aussi, plus d'avenir possible, me disais-je. 5 à 6 ans à vivre, la descente vers l'alcool, le tabac... Alors pour quoi continuer à vivre ? Autant en finir. Lors de mon réveil après le coma, cela a été comme une seconde naissance. Il me fallait réapprendre à vivre, à marcher, à écrire. C'était un sacré challenge pour moi. Mais ce qui reste dur, c'est les médicaments. J'en ai 16 à prendre le matin, 6 le

Le témoignage d'une mère

C'est un peu dur pour moi de parler de ses souvenirs douloureux de la prison, mais je vais le faire en souvenir de mon fils Éric qui nous a quittés, il y a maintenant cinq ans. C'était le 14 février 1997. Je voudrais vous montrer à travers ce témoignage toute la souffrance et la honte ressentie quand on est incarcéré. Éric a été en prison plusieurs fois pour vols, d'octobre 1986 à août 1988. Pendant deux ans, cela a été pour lui beaucoup de souffrance morale et physique. Les délits et les peines sont mélangés et différents. Je savais malgré tout, et lui aussi d'ailleurs, qu'un jour en faisant des bêtises, il faudrait payer. Et il a payé largement. Je pense que la prison n'est pas la solution idéale pour un usager de drogues, à part s'ils font des choses vraiment très graves. Éric a découvert qu'il était séropositif en prison. Une chose de plus à son angoisse. Il n'avait pas de traitement, seulement que des médicaments pour dormir. La nourriture, forcément, n'était pas pour arranger sa santé. Je lui envoyais des mandats pour améliorer son ordinaire. Ils étaient cinq dans une cellule de trois. Il fallait parfois attendre pour dormir que son co-détenu y aille lui-même. La télé était en marche toute la journée. Pour son linge, je lui en ramenaient au parloir et lui en lavait des fois, comme il pouvait. Nous venions le voir le samedi. On avait trente minutes pour nous. Au début, il était heureux de nous voir, et puis peu à peu je venais seule. Il devenait nerveux et agressif. Moi, je repartais complètement démoralisée et dans le car, il m'arrivait de pleurer pour me soulager. Il lui est arrivé de me demander de lui ramener de la drogue car « il ne voulait plus penser » me disait-il. Comme je refusais, il me disait que ce n'était plus la peine de revenir. Quelques jours après, je recevais une adorable lettre dans laquelle il s'excusait et s'en voulait de son comportement me faisant de la peine. Mais il n'en pouvait plus. Il avait demandé à voir le dentiste car il souffrait énormément des dents. Il ne l'a jamais vu. Pareil pour sa demande de voir un prêtre qui fait des visites dans les prisons. Cela lui a été refusé. Il avait quand même vu une personne envoyée par un prêtre de la famille. Et puis plus rien, de nouveau seul dans son désarroi et sa souffrance. Il faisait bien un peu de sport, mais il a arrêté car cela le fatiguait trop. Il avait réussi à obtenir un travail, mais un matin, il ne s'est pas réveillé et il a perdu sa place. Je crois que ce qu'il cherchait surtout, c'était de sortir de sa cellule par tous les moyens et de penser à autre chose. Un jour, il s'est retrouvé au « mitard » (le cachot de la prison) car des détenus de sa cellule avaient insulté les surveillants. Cela était pénible car il n'avait pas le droit de s'allonger pendant la journée. Juste le soir. Un jour, il m'a avoué qu'au mitard, il était bien car il se sentait mieux seul. Cela lui avait permis de faire le point et de réfléchir. J'imagine qu'il devait s'en passer dans sa tête. De vraies tortures morales. Et physique, aussi. Voilà à peu près ce que je voulais vous dire du séjour de mon fils en prison. Notre souffrance de le savoir là-bas et si diminué. Je n'oublierai jamais son regard si triste. Mais je veux tout de même garder le meilleur de mon fils car après tout il a fait tout ce qu'il pouvait pour nous montrer qu'il nous aimait. Avec des hauts et des bas, mais de toutes ses forces. Cette drogue a fini par l'avoir et il me manque chaque jour un peu plus.

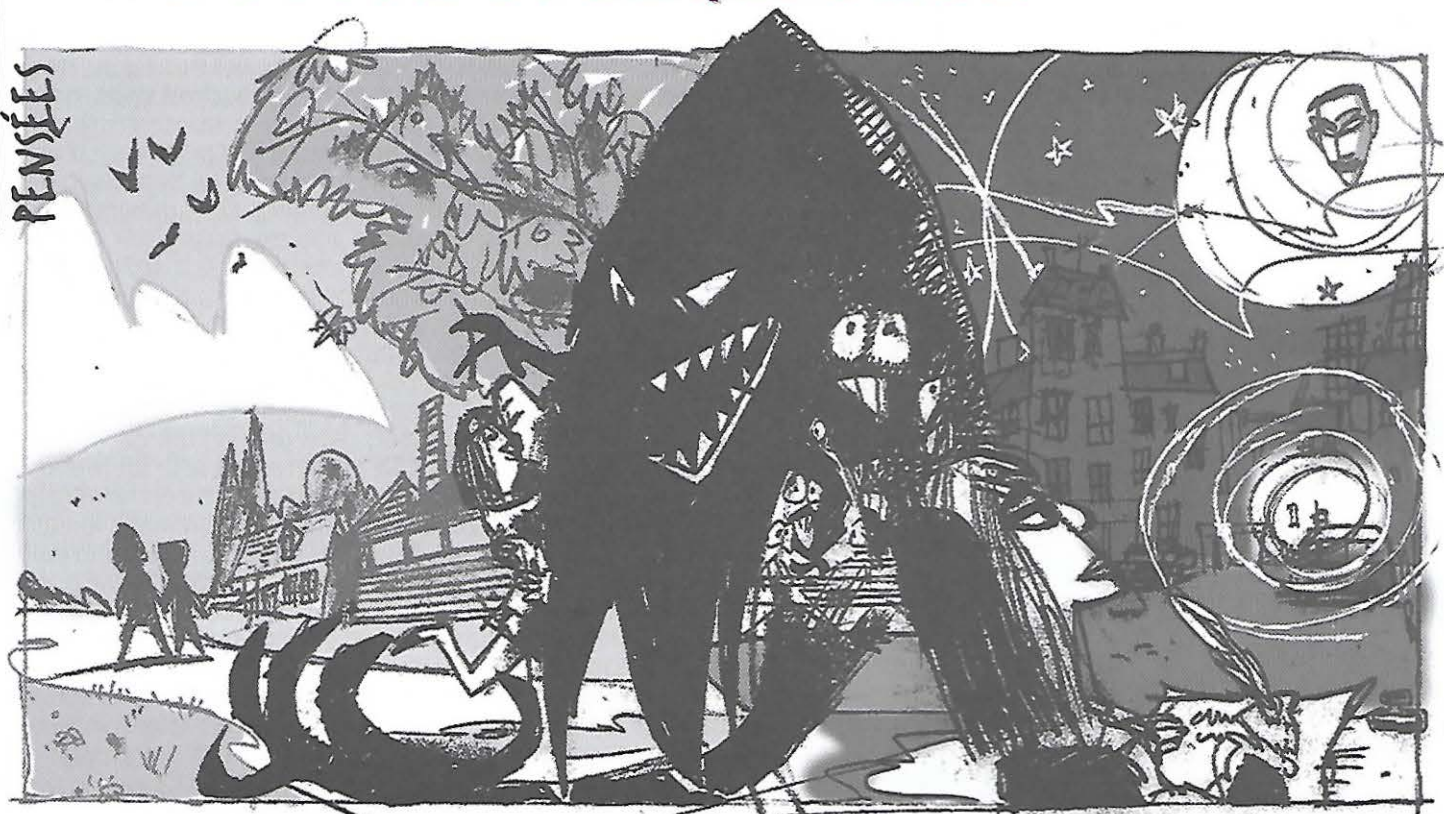
Mme Bocciarelli

midi et 18 le soir. Cela laisse à réfléchir. C'est vrai que les traitements sont efficaces, mais ils laissent des traces (problèmes osseux, crampes, lipodystrophie, etc.). Avoir 625 T4 et une charge virale indétectable depuis plus d'un an et demi (je touche du bois !), c'est super, mais il faut dire que j'ai arrêté l'alcool et le tabac, pour lesquels, j'étais devenu totalement accro. J'étais un alcoolique et un grand fumeur. Mais j'ai surtout appris à me connaître, à connaître l'autre, à l'apprécier et à me battre aussi. Car la lutte n'est pas terminée. Le préservatif c'est l'assurance vie, mais c'est surtout une prise de conscience pour tous les âges. Alors il faut une prévention totale. Surtout aussi, c'est comprendre pourquoi une personne est séropositive, usager de drogues, alcoolique pour ne plus la juger, mais l'aider. C'est sûr, il n'y a pas de solution mira-

cle, mais il faudrait peut-être intensifier les messages publicitaires de prévention et penser à tout le monde, à toutes les classes. Car le VIH touche tout le monde lui, les homos, les hétéros, les bis, les toxicos. Il ne suffit plus de dire « prenez un préservatif », mais de faire gaffe en fonction de ce que chacun peut prendre comme risque. J'avais envie de partager avec vous mes réflexions sur le VIH car je pense que l'année à venir va être une année cruciale dans la lutte contre le SIDA, pour nous (pour les pays africains aussi d'ailleurs). Il va falloir encore dire que le SIDA ce n'est pas une mode pour prendre des risques, mais un véritable fléau. Je voulais aussi apporter mon soutien aux autres lecteurs qui comme moi sont touchés par la maladie.

Joël

A mon seul et unique amour



Depuis ma naissance, tu as grandi à mes côtés,
C'est d'ailleurs grâce à toi que je suis née,
Pendant toute mon enfance, on m'a bercée,
Lu des contes de fées, où tu ne cessais d'être cité.

Puis, vint l'adolescence où je dus te rencontrer,
Je parle de toi à la seconde personne,
Je parle de toi, amour.

À 15 ans, j'étais enfin persuadée,
Que j'allais te rencontrer pour de vrai.
Pendant 7 mois, j'étais aveuglée.
Mon premier amour, à mes yeux, était parfait.
Pourtant, sur ce que j'ai de plus cher ;
J'aurais juré que le « bon » était le premier,
Comme dans tous ces contes de fées,
Où je m'étais presque noyée.
Hélas, je m'étais trompée.
Si j'avais su à quel point, amour,
Tu pouvais blesser.

Puis à 16 ans, je me rendais compte,
Que je n'avais jamais compris le vrai sens du mot « aimer. »
C'est un jeune homme de 6 ans mon aîné,
Qui m'a appris que le mot « souffrance »
Faisait « un » avec toi depuis l'éternité.
Avec lui, 2 mois plus tard, je fis un bébé.

Et pendant 6 années tout était parfait.
Ma fille en était la preuve.
L'amour existait !
Mais, je n'aurais jamais cru,
Que l'amour était un ennemi...
Apparemment sans m'en rendre compte,
Je lui ai laissé une place.
Et en peu de temps,
Il est entré dans nos vies.
L'ennemi de l'amour s'appelle « routine ».
Elle a éparpillé tous nos sentiments,
Elle n'a semé que peine et chagrin.
Aujourd'hui encore, je me demande,
Comment tout cela a pu se passer...
Tant de choses se sont cassées...
Trop de larmes ont coulé...
Et pourtant, je crois encore à ma moitié.
Je sais qui elle est.
Il m'a rencontré adolescente,
Je suis devenu femme à ses côtés.
Et pourtant c'est moi qui l'ai laissé.
Les larmes sont les compagnons de la nuit.
La tristesse qui m'entoure,
Jamais ne s'évanouit.
Je suis fatiguée de souffrir,
Et de me dire sans cesse « et si... »
Je ne sais plus où j'en suis.
Mon âme et mon amour aujourd'hui sont pour toujours avec lui.
À ce jour, je sais ce que veut dire « amour » :
Souffrance et mélancolie,
Cœur qui pleure dans un corps sans vie.
Malgré nos chemins actuellement séparés,
Je serai pour toujours à tes côtés.

Les lettres, les visites sont là pour nous rappeler,
Pour ne pas oublier qu'avec l'amour,
On a tout à gagner !
C'est par amour qu'Emma est arrivée.
C'est peut-être par amour que je t'avais quitté.
Pour ne pas gâcher ce qui pouvait rester
De notre très belle et unique amitié.
Dans mon cœur, ton nom est gravé à tout jamais.
Il y a un an environ, toi et moi
Décisions de reprendre le même chemin
Car pendant presque 7 années,
C'est « main dans la main »
Que nous avons avancé.
À présent nos cœurs et nos âmes ne font qu'un.
Nous avons retrouvé le même chemin.
Ne gâchons plus notre amour.
Et quand viendra notre dernier souffle,
Nos cœurs et nos mains seront unis à tout jamais.
Tu es mon unique raison de vivre,
Tu es ma vie.
Je suis heureusement vers toi revenue,
Et me suis aperçu de mon énorme connerie.
Plus jamais, je ne partirai
Et cela, je te le promets
Et pour te dire :
« Je préférerais me pendre, que de vivre l'amour avec un autre que toi. »

Alexandra Harlet

LA GALETTE DU DEALER

Il a décidé de me prendre pour un pantin
A lors, nous avons nos habitudes du matin
On voit arriver sur ses patins, ce dealer de
O malheur
Rui depuis toujours a fait son butin
A nos dépens, je savais qu'il ne serait pas
O content
Rue je lui demande une avance
Il sait qu'il doit la redevance
Celle de nos actions ou protections
Contre lui et les complices de la police
Oui se glissent parmi nous pour pratiquer
Leur métier, sans pitié, ils sont des déla-
Eteurs
Est-ce par la peur, nous qui savons leurs
Les laissant se prélasser, alors que planent
E leurs menaces
Et leurs visages qui sourient dans leurs
Ils vous haïssent, seule la tunc
Oui entre dans leurs urnes
Ompre, ne faisant qu'une
Et un jour, même à tort, nous serons plus
Dors tranquille, la galette reste toujours la
D vedette.

Freddy



**Le temps ne tourne pas toujours
comme on veut, mais c'est à toi-
même de voir si le temps est bon ou
mauvais.
Les bons moments dépendent de toi.**

Gladys

« L'envers de la drogue. Une imposture démasquée »

de Michel ROSENZWEIG

Un auteur d'une tranche de l'actualité....

Michel Rosenzweig (47 ans - auteur belge) est titulaire d'une licence en philosophie (ULB) et, depuis plus de 15 ans, s'intéresse aux fonctions très complexes que remplissent les psychotropes dans les civilisations. Intervenant à l'Université de Paris 8 et à la Société d'Enseignement et de Recherche en Toxicomanie (SERT) de l'hôpital Marmottant à Paris, il est également responsable de la rédaction belge de la Revue internationale des toxicomanies PSYCHOTROPES. Il explique les fondements épistémologiques et historiques qui ont déterminé et qui déterminent encore nos pratiques sociales en matière de drogue aujourd'hui. Sa formation de psychanalyste, ainsi que son orientation historique dans la philosophie, lui permettent d'acquiescer un regard multiple, critique et questionnant sur les drogues. Il publie aux Éditions De Boeck, un travail de recherche effectué sur le parcours des drogues dans l'histoire - « Les drogues dans l'histoire, entre remède et poison, archéologie d'un savoir oublié » et aujourd'hui, il récidive sur le sujet dans une perspective bioéthique et géopolitique.

Comment et pourquoi l'idée de la drogue comme fléau à combattre a-t-elle pu s'imposer aussi facilement dès son élaboration ?

Pendant combien de temps encore allons-nous regarder passivement agiter cet épouvantail qui fait encore et toujours recette dans l'organisation des sociétés humaines ?

Et oui, aujourd'hui, le fumeur de joint adulte et responsable ne finira plus en prison ! Des mesures en la matière ont été adoptées par le conseil des ministres car le cannabis, est beaucoup moins dangereux pour la santé que les autres drogues. Et ce, pour un usage personnel. Enfin, plus de poursuites, ni de sanctions mais bien une assistance ainsi qu'une réinsertion suivies par des fonctionnaires spécifiques. Pour les consommateurs dits « problématiques ».

De nombreuses questions auxquelles Michel ROSENZWEIG choisit de s'interroger.

En effet, notre époque est-elle celle du principe de précaution

ou poussé à son paroxysme, et ce, dans une recherche effrénée du risque zéro généralisé que l'arrogance de la « technoscience » voudrait nous imposer : risque zéro du suicide, de la maladie, du tabac, de l'alcool, de l'alimentation, des transports, des loisirs, du travail, de l'amour, du sexe... bref, la vie est-elle devenue un gigantesque degré zéro à atteindre? Principe de précaution et idéal du risque zéro auxquels la drogue n'échappe pas ?

Telles sont les interrogations abordées par Michel Rosenzweig, auteur de ce livre qui suscite la controverse et qui est un sujet brûlant d'actualité à l'heure où les politiques parlent de dépenalisation...

Un constat inquiétant ou une réalité offrant « une imposture démasquée ? »

**CONTACTS PRESSE
METAPHORE SPRL**

46 rue de l'Abbaye - 1050 Bruxelles
TEL: 02/347.74.52 - FAX: 02/347.74.53

e-mail : info@metaphore.be

Site web : www.metaphore.be

Michel Rosenzweig : Tel : 02 378 19

60 ou GSM : 0475/ 390 283

« L'envers de la drogue. Une imposture démasquée » de Michel ROSENZWEIG Editions Labor, 2001, Quartier Libre, 9 Euros.

Perpétuités. Le temps infini des longues peines

Anne-Marie Marchetti

Éditions : Plon, Coll. « Terre humaine », Paris, 2001, 535

pages, 149 F.

Voici un ouvrage émouvant, poignant, par la vie même qui se donne à lire. C'est un témoignage implacable sur la vie dans les établissements pour peine (Maisons Centrales et Centres de Détention) qui donne à entendre la parole des différentes catégories de prisonniers, des prisonniers dans leur singularité aussi. Mêlant de manière particulièrement heureuse différents registres d'écriture, Anne-Marie Marchetti refuse la « pensée abstraite » ; son livre est placé sous l'égide de cette phrase de Hegel : « La pensée abstraite ne voit dans l'assassin rien d'autre que cette qualité abstraite et détruit en lui, à l'aide de cette seule qualité, tout le reste de son humanité ». C'est en second lieu une analyse sociologique précise du « temps infini des longues peines » qui cherche à comprendre ce que vivent les personnes concernées.

Les « carnets de bord » insérés dans

le texte montrent qu'on ne sort pas indemne d'une telle investigation. Car l'ouvrage est aussi un compte rendu d'enquête qui n'occulte pas les conditions de réalisation de ce travail ni les effets de l'enquête sur la sociologue. Ce livre est enfin, c'est suffisamment rare pour être souligné, une magnifique œuvre littéraire qui fait honneur à la collection « Terre humaine », dirigée par Jean Malaurie.

Roland Pfefferkorn.

Le Monde Diplomatique - Juin 2001

Au pied du mur - Ouvrage collectif

Éditions de l'Insomniaque, Paris, 2000, 360 pages, 100 F (inclus un CD de chansons).

De l'enfer ordinaire des prisons américaines aux sanglantes insurrections du Goulag sibérien, « Au pied du mur » réunit deux cents auteurs pour analyser, décrire et surtout dénoncer « cette maudite habitude qui permet à l'homme d'enfermer l'homme et de le tenir emmuré ». Cette anthologie rassemble aussi bien des textes de références (Michel Foucault, Mike Davis, Loïc Wacquant, etc.) que des extraits littéraires (d'Apollinaire à Oscar Wilde), sans oublier les nombreuses contributions de détenus ou d'anciens détenus. Les textes, abondamment illustrés, sont présentés par chapitres, abordant successivement la genèse de l'idéologie carcérale, la vie en prison et les révoltes de prisonniers. De l'individualisation des peines à la surexploitation du travail des détenus, de l'abrutissement chimique ou télévisuel jusqu'au port du bracelet électronique, ce sont les méthodes les plus sophistiquées de la domination qui s'introduisent dans le régime carcéral, sous couvert d'humanisation et de modernisation. Mais, comme le remarquent les auteurs de l'ouvrage, « si la prison parodie de plus en plus la société, c'est que, dans un inquiétant mouvement convergent, la société ressemble désormais à s'y méprendre à une vaste prison (...), le monde de la prison pour tous, où le degré de résignation des uns et des autres déterminera le régime de leur réclusion ».

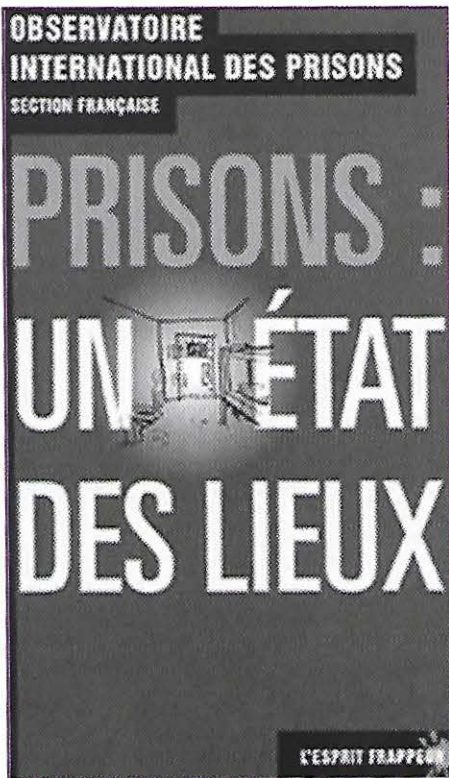
FRÉDÉRIC GOLDBRONN.

Le Monde Diplomatique
Janvier 2001

Prisons : un État des lieux
Observatoire International des Prisons

Éditions L'Esprit frappeur, Paris, 2000, 308 pages, 30 F.

La prison sort de l'ombre. Depuis des années, reprenant le flambeau du défunt Comité d'action des prisonniers des années 70,



L'Observatoire international des prisons (OIP) dénonçait dans la plus grande indifférence le « voyage au bout de l'horreur » que constitue l'institution pénitentiaire. Et voilà que Véronique Vasseur publie un témoignage ressenti comme un coup de tonnerre. Ce qu'elle dit n'est pas nouveau mais elle est médecin chef à la prison de la Santé. Les parlementaires « s'émeuvent » et forment une commission d'enquête. C'est à l'occasion de son audition par cette commission que l'OIP a réalisé ce document. Il réunit, en huit chapitres, l'essentiel des faits dont l'observatoire a été saisi depuis trois ans : conditions de détention, violences, santé, travail, détention provisoire, personnelles, intimités et liens familiaux, réinsertion et alternative à l'incarcération. En conclusion, deux axes de revendication sont avancés : le respect du droit en vigueur et la nécessité urgente de vider les prisons des trop nombreuses personnes qui n'ont rien à y faire. Leur incarcération « ne sert ni la société,

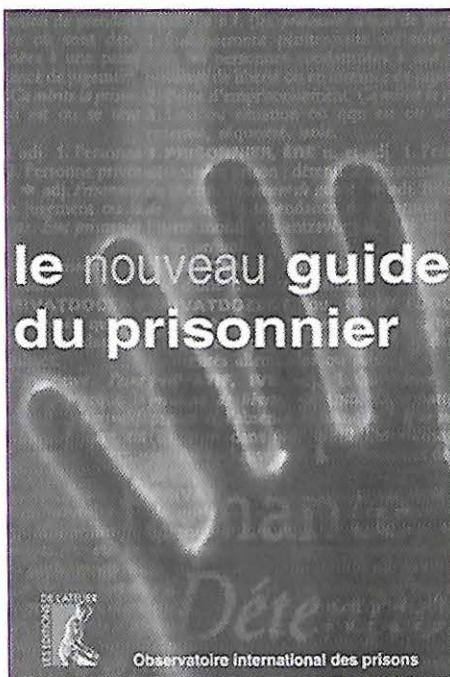
ni la victime, ni la personne détenue ».

Jean-Jacques Gandini
 Le Monde Diplomatique
 Septembre 2000

Le nouveau guide du prisonnier

OIP/Les Editions de l'Atelier, 2000

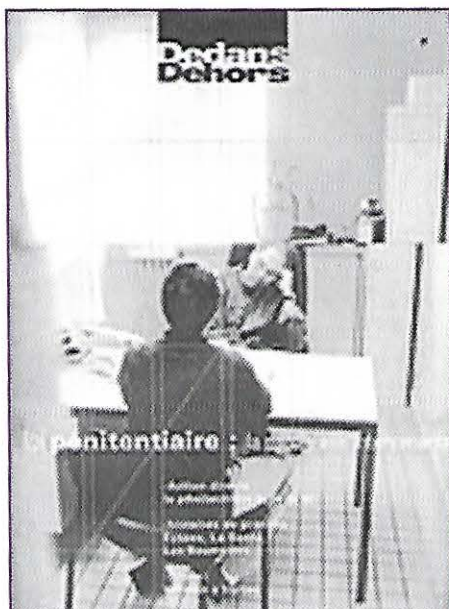
512 p., 120F
 Plus de 70 000 personnes passent



chaque année par la prison. Pour les détenus, leurs proches et ceux qui les côtoient professionnellement, des questions élémentaires se posent.

Dedans dehors

Depuis mai 1997, la section française



de l'OIP s'est dotée d'une publication bimestrielle qui a vocation à relater ce qui se dit et se fait sur

les prisons, au-delà d'une information rigoureuse sur l'actualité des prisons (observations, alertes, enquêtes, etc.).

Dedans dehors souhaite apporter des pistes de réflexion sur les droits des détenus, des témoignages, comme des perspectives d'évolution quant au respect de la dignité en milieu carcéral. Dedans dehors s'attache également à promouvoir le développement des alternatives à l'incarcération.

SI BLEU, SI CALME

Noria Films Franck VERRECCHIA
 68 rue Réaumur 75003 Paris



Réalisateur
 Eliane DE LATOUR
Année 1996
Nationalité : Français
Genre : Documentaire
Durée : 1H20
Acteurs principaux
 Bruno ALBANTI,
 Herve DARLOD,
 Benoit MULLER,
 Alain TERNUS
Distribution
 NORIA FILMS
 IDMC

La porte verte

Hélène Cuenat
 Éditions Bouchène, Paris, 2001, 170 pages, 100 F.

C'est par la porte verte que les détenues entraient à la Petite Roquette, prison parisienne de femmes aujourd'hui démolie.

Sylvie Braibant
 Le Monde Diplomatique
 Mai 2001

COMPTE 18-25 ANS
bagoo
LA POSTE

et
Solidarité Sida
présentent

La nuit du

ZAPPING

programme 2002

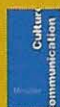
Les Zappeurs vont encore se régaler
avec le meilleur du Zapping de
CANAL+ pour faire reculer le sida



Une initiative



www.lanuitduzapping.com



PARIS Zénith 12 avril - **MARSEILLE** Dôme 26 avril
TOULOUSE Centre des Congrès 27 avril - **GENEVE** Aréna 4 mai
Et en tournée dans toute la France

Fnac / Virgin et Points de vente habituels / 08 92 68 36 22 Fnac (0,34€ la minute)